

LES CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME

Les Droits de l'Homme sont-ils proclamés? - Oui
Sont-ils appliqués? - Non!

Revue tri-mensuelle pour les Ligueurs

ABONNEMENTS D'UN AN

France 20.00
Etranger 25.00

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

27, Rue Jean-Dolent, PARIS XIV^e

TÉL. Gobelins 26-32

Directeur: Emile KAHN

PRIX DU NUMÉRO: 1 fr.

Adresse Télégraphique:
DROITHOM-PARIS
Chèques postaux:
c/c 218.25, PARIS

SOMMAIRE

PIERRE RENAUDEL

Victor BASCH

F. BOUISSON

E. MILHAUD

L'ORIENTATION DE LA LIGUE

AU COMITÉ CENTRAL

(Voir pages 284 et 286.)

Bulletin de la Ligue des Droits de l'Homme

REVUE D'IDÉES POUR LE COMBAT.
REVUE DE COMBAT PAR LES IDÉES.

ES

08 47
54 39
38 39
28 75
35 43
36 99
50 73
28 50
35 66
37 75
31 11
00 3
48 40
74 72
00 3
00 3
16 36
13 20
16 51
40 3
13 54
17 38
7 73
4 72

**UN POLE D'ATTRACTION
DE LA CULTURE RÉVOLUTIONNAIRE**

COMMUNE

la seule revue qui mène le bon combat
sur le plan culturel

Comité Directeur: H. Barbusse - A. Gide - M. Gorki
R. Rolland - P. Vaillant-Couturier.

Soutenez-la par votre abonnement:

1 an 48 frs 6 mois 25 frs 3 mois 13 frs

E.S.I. 24 rue Racine - Paris - chèque postal 974-41
Spécimen gratuit sur demande

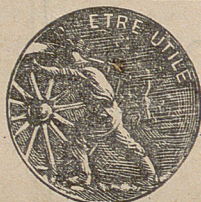
FONCTIONNAIRES,

Vous serez tenus au courant des événements qui vous concernent, par un journal républicain de libre critique.

RETRAITÉS,

Vous serez renseignés gratuitement sur vos droits et le montant de vos retraites et vous garderez un contact familial avec les éléments de votre vie active.

BULLETIN D'ADHESION et d'Abonnement



Je, soussigné,

demeurant à

déclare adhérer à la Fédération Nationale des Retraités,
ce qui me donne droit à l'abonnement gratuit au
FONCTIONNAIRE. Ci-joins la somme de 15 fr.
Adresseur bulletin et mandat : 27, rue Jean-Dolent.

A vendre, œuvres complètes

de

VICTOR HUGO

Edition Nationale

Ecrire à : DUGHENE, 9, rue Marceau, à VANVES
(Seine).

LIQUEURS CONCIEZ VOS ALMAIS DE
UNETTES A L'OPTICIEN-SPECIALISTE



FLAMOPTIC

47 RUE DE POISSONNE - PARIS (18^e) Metro: Château-Rouge

Venez, vous serez servis en amis

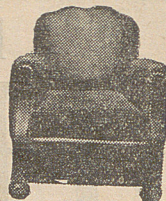
J'exécute les ordonnances de MM. les Docteurs

Les sièges CONSTANT

42, rue Chanzy — PARIS (11^e)

Téléphone : Roquette 10-04

50 % moins cher



FAUTEUILS CUIR PATINÉ

GRAND CONFORT

Formes nouvelles
depuis **175 fr.**

Conditions spéciales aux Ligneurs

EXPOSITION UNIQUE :
200 MODÈLES

La plus importante fabrique spécialisée
dans la fabrication du siège de cuir
ATELIERS ET EXPOSITIONS :
42, rue Chanzy — Téléphone : Roquette 10-04

Catalogue
L 3 franco

A PRIX RÉDUIT souscrivez

un abonnement d'essai
à la Revue

EUROPE

LA PREMIÈRE REVUE FRANÇAISE
DE CULTURE INTERNATIONALE
Rédacteur en chef : Jean GUÉHENNO

EUROPE publie des romans, des
nouvelles et des essais
de ROMAIN ROLLAND, GEORGES DUHA-
MEL, MAXIME GORKI, PANAIT ISTRATI,
JEAN PRÉVOST, EMMANUEL BERL, AN-
DRÉ CHAMSON, JEAN GIONO, JOSEPH
JOLINON, LOUIS GUILLOUX, PHILIPPE
SOUPAULT, LEON WERTH, JEAN-RICHARD
BLOCH, JEAN GUÉHENNO, etc.

Remplissez le Bulletin ci-dessous :

BON pour un abonnement de 3 mois
à la Revue **EUROPE**
A TARIF RÉDUIT

Nom :

Adresse :

Montant à joindre au présent Bon : **10 fr.**

Prix de l'abonnement de 6 mois : **30 fr.**
d'un an : **56 fr.**

Et adressez-le « Service Publicité »,
27, rue Jean-Dolent, Paris (14^e)



UN TRESOR CACHE !

dans les 500.000 obligations non réclamées du Cré-
dit National, Crédit Foncier, Ville de Paris, C.F.
Panama, etc... publiées avec tous les Tirages (Lots et
Pairs). Abonnez-vous : 1 an 10 fr. Journal Mensuel
des Tirages, Bureau GP. N° 6, fa. Montmartre, Paris

PIERRE RENAUDEL

Par Victor BASCH

C'est un homme — dans l'acception pleine du mot — que viennent de perdre, dans la personne de Pierre Renaudel, le socialisme, la démocratie, la Ligue des Droits de l'Homme.

Un homme ayant, au plus haut degré, les vertus maîtresses de l'homme, tel que nous le concevons : le courage, la probité la plus scrupuleuse, le désintéressement, la faculté d'aimer et d'admirer ceux qu'il avait choisis comme ses maîtres, le dévouement total à ses idées, l'harmonie entière entre la doctrine qu'il avait élue et sa vie.

Ce n'est qu'en 1920 qu'il est entré au Comité Central. Mais ligueur, d'esprit et de cœur, il l'avait toujours été. Comme la plupart d'entre nous, c'est l'Affaire qui l'a amené à la vie publique, c'est la blessure faite à la justice par la condamnation d'un individu innocent qui lui a ouvert les yeux sur l'injustice collective et qui a fait de lui l'admirable militant du socialisme.

Ce socialisme — et c'est là ce qui l'a fait nôtre — il ne l'a jamais séparé — comme ne l'en sépara jamais son maître, notre maître à tous, Jean Jaurès — de la démocratie. Le socialisme, à son sens, ne devait être que l'aboutissement naturel et nécessaire, l'épanouissement normal, l'efflorescence même de l'idéal démocratique pleinement réalisé. Il avait l'esprit trop proche des choses et des hommes pour imaginer que l'iniquité sociale pourrait être abattue d'un seul coup, comme par une sorte de miracle. Et il était trop impatient de réalisations pour consentir à attendre, sans essayer d'améliorer le sort des masses, que la société s'écroulât et que de ses ruines naquît une société

nouvelle et meilleure. Il voulait que, profitant du champ que lui laissait la démocratie, toute tronquée qu'elle fût, dans des pays comme le nôtre, le socialisme devînt un principe d'action dans la société présente, qu'il la pénétrât de son souffle et l'embrassât de sa flamme.

C'est ainsi qu'avec nous, au Comité Central et dans nos Congrès — notamment dans ceux de 1924, 26 et 27 — il a combattu, de son éloquence puissante, parce que toujours sincère et convaincue, et de son autorité de militant sans peur et sans reproche, pour les causes qui nous étai^{ent} communes : les libertés démocratiques, la réalisation des droits de l'homme et l'organisation d'une paix juste, sous l'égide de la Société des Nations.

Son souvenir vivra parmi nous comme celui de l'homme qui a le plus fidèlement incarné l'enseignement de Jaurès, comme celui d'un démocrate qui n'a jamais failli, comme celui d'un ligueur qui n'a jamais dévié.

Pour ceux d'entre nous qui l'avons connu plus intimement, à qui il a été donné d'être les témoins de cette vie si pure, vouée, sans un moment de répit, avec un oubli complet de ses intérêts personnels, à la défense du plus haut idéal, qui ont expérimenté quel cœur chaud, fidèle et tendre battait sous sa poitrine, pour ceux-là la disparition de Pierre Renaudel a été une grande douleur.

Ils adressent à tous les siens, qu'il a si tendrement chéris, les affectueuses condoléances de la Ligue tout entière.

VICTOR BASCH.

LE PARLEMENTAIRE

Discours de M. F. BOUISSON. président de la Chambre des députés

(Séance du 2 avril 1935)

Mes chers collègues (*sur tous les bancs, MM. les députés se lèvent*), je voudrais mettre dans l'adieu que j'adresse en votre nom à Pierre Renaudel toute l'émotion que j'ai ressentie ce matin en apprenant sa mort.

Depuis longtemps, je le savais gravement malade. Depuis plusieurs semaines, je n'ignorais pas que sa santé ne pouvait plus se rétablir. L'ignorait-il lui-même ? Je le vis longuement avant son départ pour Majorque où il espérait, grâce à un climat favorable, retrouver ses forces pour un temps, car il savait qu'on aurait besoin de lui. Il est mort là-bas ; je puis bien dire, car j'en ai reçu témoignage, que son esprit, tout son être étaient ici, et parmi ses amis ; qu'il suivait jusque dans le détail nos délibérations. L'orateur s'était tu, l'homme d'action s'était éloigné ; mais, jusqu'à la dernière semaine de sa vie, le journaliste put exprimer sa pensée.

Il était entré dans cette Assemblée en 1914, à l'âge de quarante-trois ans. Les électeurs de Toulon et de la Seyne avaient donné leur confiance à ce Normand demeuré Normand, qui les avait conquis par sa vitalité puissante et sa sincérité. Il devait leur rester fidèle, même au lendemain de l'échec qui interrompit pour un temps sa carrière parlementaire.

Il était né à la vie politique à la fin du siècle dernier. Il avait, très jeune, à peine sorti d'Alfort, donné au socialisme l'adhésion d'un esprit réfléchi et d'un cœur généreux. Très vite, parmi tant de disciples, Jaurès l'avait distingué. Renaudel vécut alors la vie du Parti socialiste et de son journal.

Quinze ans d'action ininterrompue avaient fait de lui un des meilleurs, un des plus sûrs lieutenants de Jaurès. Et voici que brusquement la mort du maître, assassiné à ses côtés, faisait de lui un chef.

La volonté de Renaudel, dans la plus affreuse

tourmente, au milieu de la guerre et des révolutions européennes, ce fut que l'homme qui manqua soudain à son pays et au monde ne pouvait pas tout entier. Personne ne pouvait se flatter d'être à la mesure exacte d'une pensée si ample et si profonde. Ce fut le mérite de Renaudel de vouloir être dans l'action son interprète et son continuateur.

Il le voulut dans la guerre. Aux côtés d'Edouard Vaillant, de Jules Guesde, de Marcel Sembat, d'Albert Thomas — disparus les uns après les autres — il travailla à organiser la défense nationale et à lui apporter l'adhésion et le plein concours des forces ouvrières. Ses interventions sur les armements, sur la guerre sous-marine, furent souvent décisives.

Il le voulut dans la paix retrouvée. Paix retrouvée mais toujours exposée : Renaudel le sentait bien, et pendant dix-sept ans il tentera, interrogeant sans cesse cette *Armée nouvelle* de Jaurès, si dense, si pleine, testament d'un grand esprit, de concilier le double devoir national et international qui s'impose : défense nationale et organisation de la paix resteront toujours pour lui inséparables. Jusqu'au bout, il aura tenté d'en définir les conditions, et je veux relire devant vous ce dernier article où les formules se pressent :

« Nous ne séparons pas notre politique extérieure nationale de notre politique internationale; nous affirmons la réalité profonde du fait « Nation », mais nous pensons toujours que c'est dans la création d'une communauté internationale, comme disent nos amis Anglais, que doivent être cherchées et trouvées les solutions des grands problèmes.

« Nous sommes fidèles à l'enseignement de Jaurès, à l'affirmation formulée par lui que « l'organisation de la défense nationale et l'organisation de la paix internationale sont liées indissolublement. »

Tel était pour Renaudel le premier devoir. Il

cherchait dans la nuit présente toutes les lueurs. Il soulignait les résultats que les procédures arbitrales de la Société des Nations avaient récemment permis. La solution du problème de la Sarre lui apporta un grand soulagement.

Sur l'autre front, celui de la politique intérieure, Renaudel apporta la même ténacité et la même continuité dans les desseins. Il ne rougissait pas d'être un homme politique. Il estimait que tous les problèmes, même les plus particuliers, les plus techniques, ne peuvent être résolus que s'ils l'ont été d'abord du point de vue politique. Et ils ne peuvent l'être, disait-il, qu'au Parlement.

Il fut un grand parlementaire. A la Commission des finances, à la Commission du suffrage universel, à la Commission de l'armée surtout, il poursuivit un long effort. La part qu'il prit à la préparation et à la discussion des lois sur l'organisation de l'armée, ses rapports sur le budget du ministère de l'Air, sont des témoignages durables de cette activité.

Il me faudrait, pour être vrai et complet, suivre Renaudel au delà de cette enceinte, dans ces réunions nationales et internationales auxquelles il a participé avec un élan toujours passionné. Pendant trente-cinq ans, il a été mêlé à la vie de son parti, et il a soutenu, avec une sincérité que personne jamais ne contesta, la nécessaire conciliation de la démocratie et du socialisme.

Je ne puis, en ces traits hâtivement rassemblés, retracer une carrière si pleine, un effort qui ne connut pas de relâche. Ai-je pu du moins faire apparaître l'homme, l'homme loyal et sûr, d'une probité indiscutée ? Derrière une écorce rude, il y avait un cœur rempli de tendresse. Ses amis le savaient, qui l'ont entouré jusqu'au bout fidèlement. Mais je veux penser aujourd'hui à la douleur des siens, et d'abord de Madame Renaudel, si vaillante. Leur deuil est partagé par tous les membres de cette Assemblée. (*Applaudissements unanimes.*)

L'HOMME D'ACTION

Par Edgard MILHAUD

Je suis dans l'accablement de la brutale nouvelle, obsédé, torturé par le souvenir des dix-huit derniers mois, où sa pensée n'a pas un jour quitté mon esprit.

Et j'évoque douloureusement, avec un sentiment d'amertume définitive, cette noble et magnifique vie de militant du socialisme, mort banni du Parti auquel il a donné tous les trésors d'un dévouement inépuisable et toutes les forces d'une constitution prodigieusement solide.

Tout à l'aube de ce siècle, et même au tournant du siècle dernier, dans ce Parti Socialiste Français que domine la grande figure de Jaurès, ses vigoureuses interventions dans les conseils dirigeants et dans les Congrès lui assurent rapidement une influence qu'il met au service de la cause de l'unité. Il fonde la première *Vie Socialiste*, pour y mener ce combat. Il est à l'aile gauche du parti de Jaurès, qu'il s'agit de fusionner avec celui de Jules Guesde et de Vaillant. L'unité triomphe après le Congrès socialiste international d'Amsterdam :

Renaudel a été l'un de ses artisans de la première heure, et aussi de la dernière, et de toujours !

Dans le parti unifié, où l'influence de Jaurès ne tarde pas à devenir prépondérante, mais avec une prise en considération constante des préoccupations et des conceptions de Guesde et de ses amis, Renaudel devient, dans les conseils politiques comme au journal central du Parti, alors *l'Humanité*, fondée par Jaurès, son principal lieutenant. Il est délégué permanent du Parti, en tournée de propagande perpétuelle à travers les provinces, recrutant des adhérents, fondant des groupes, prenant un contact personnel et direct avec les milliers, les dizaines de mille de militants des groupes, se dépensant ainsi jour après jour, mois après mois, pendant dix ans, sans compter. Années de labeur modeste, incessant, inlassable, pour faire un parti, pour faire une grande force de réalisation du socialisme.

En 1914, à la veille de la guerre, Jaurès tombe assassiné. Le territoire envahi, Guesde, Sembat entrent au ministère ; Albert Thomas, avant même

d'entrer au sous-secrétariat des Munitions, devenu ensuite ministère de l'Armement, est chargé de l'organisation industrielle de la défense nationale, et c'est à Renaudel que revient la charge de diriger l'*Humanité* et de présider aux destinées du Parti. Le voilà, du jour au lendemain, face aux plus hautes et aux plus lourdes responsabilités. Mais pendant dix ans il a vécu en contact immédiat avec Jaurès, il s'est formé à son école, il s'est pénétré de sa pensée. Il a une méthode, il a une doctrine, et il a l'esprit toujours en éveil, toujours attentif aux faits, il dispose des ressources d'un tempérament d'acier, il possède une puissance de travail à toute épreuve, il envisage courageusement tous les problèmes, sans s'abriter derrière aucune idée préconçue. Et il se révèle, lui, le lieutenant d'hier, un chef entièrement à la hauteur d'une tâche exceptionnellement lourde ou, pour mieux dire, de toute une série de tâches dont chacune aurait suffi à absorber un homme.

Entré au Parlement précisément à la veille de la guerre, il fait partie de la Commission de l'Armée, il est constamment en mission aux armées. Mais en même temps, par la plume, par la parole, dans les congrès, dans les conférences interalliées, il conduit une campagne méthodique et inlassable pour la Société des Nations, il assure la conjugaison entre le mouvement socialiste français et interallié et les idées du Président Wilson, il oriente vers la Société des Nations toute la réponse au Comité hollando-scandinave chargé de préparer en 1917 la Conférence internationale de Stockholm; il doit, en toute sincérité, en toute loyauté, être considéré, par sa contribution décisive à la création d'une opinion populaire européenne, comme l'un des fondateurs spirituels de la Société des Nations. J'en appelle, tranquillement, sur ce point, à l'Histoire, quand aura été établie la part de Renaudel dans la diffusion de l'idée de la Société des Nations parmi les milieux socialistes et démocratiques d'Europe dès 1915, c'est-à-dire deux ans avant la première manifestation du Président Wilson dans le même sens, et constamment au cours des années suivantes, notamment aux Conférences socialistes interalliées de Londres et à la Conférence socialiste internationale de Berne, en février 1919, avant l'arrivée du Président Wilson en Europe et la Conférence de la Paix.

Sa vie, pendant ces années, tient du prodige. Il était partout à la fois, quatre ou cinq nuits de suite en chemin de fer, quand il le fallait, et il le fallait presque tout le temps. Il en avait gardé l'habitude, du temps où il était simple « permanent » du Parti. Les contempteurs de la démocratie ignorent ces choses-là, ces dévouements, ces héroïsmes. Et, débarquant ainsi, le matin, dans la localité où il avait affaire, il était aussitôt à son poste, en conférences, en action, en décisions, en réalisations. Quel est celui des militants du socialisme de ces temps-là qui n'a gardé le souvenir, dans la divergence grandissante des tendances, au cours de cette dure et terrible guerre d'usure, de ces « congrès d'usure » où Renaudel, après les séances de nuit prolongées jusqu'au petit jour, quittait à ce moment la commission pour rédiger la résolution ou le manifeste dont il donnait lecture

à la commission d'abord, puis au congrès, deux ou trois heures plus tard, en les motivant par l'un de ces discours, prononcés d'une voix merveilleusement timbrée, nuancée et mélodieuse, tout le long desquels il tenait en haleine, dans un silence religieux, des assemblées où pourtant l'opposition gagnait graduellement du terrain ?

Comme Jaurès, il ne séparait pas l'idée de la défense nationale de celle de la justice internationale, et la guerre terminée, son effort a été perpétuellement tendu vers le renforcement de la Société des Nations, par l'élimination intégrale du droit à la guerre et l'organisation toute-puissante de l'assistance mutuelle. En un temps où, dans les rangs mêmes du socialisme — et ce temps n'est pas si lointain ! — ils étaient nombreux encore ceux qui n'avaient pas compris tout ce que signifiait pour le maintien de la paix la grande institution de Genève, il ne cessait de travailler à orienter vers elle tous les problèmes internationaux, et à lui assurer l'appui ardent de ces milieux, tout en tendant en même temps à accroître ses forces et son autorité.

C'est dans cet esprit qu'il n'a pas cessé de travailler dans les conseils de l'Internationale socialiste, où son influence ne cessait de grandir à mesure que la marche des événements, en dirigeant vers Genève tous les espoirs de l'humanité, consacrait le bien-fondé et la perspicacité de ses conceptions.

Sur le plan national, il incarnait l'idée de l'interpénétration et de la fusion des idées de démocratie et de socialisme, selon l'enseignement le plus constant de Jaurès et en harmonie avec une tendance essentielle des traditions populaires françaises. Et là était la racine de cette tactique de conjugaison de toutes les forces saines et loyales de gauche pour le gouvernement de la démocratie et son orientation vers le socialisme qui dominait sa politique.

EDGARD MILHAUD.

(Lumière, 6 avril 1935.)

La Jeunesse et la Paix du Monde

Chaque année, à l'occasion du 10 mai, jour de la Bonne Volonté, paraît sous forme d'un numéro spécial des *Peuples Unis* portant ce titre : *La Jeunesse et la Paix du Monde*, l'édition française d'une publication internationale rédigée par un Comité d'éducateurs en dix langues différentes, et dont près de 200 mille exemplaires ont été distribués l'an dernier dans quatorze pays d'Europe, d'Asie et d'Océanie.

Les quatre pages gentiment illustrées de l'édition française de 1935 plairont aux enfants de huit à quatorze ans. Elles contiennent, avec le Message annuel des Enfants du Pays de Galles à leurs amis de tous les pays, des nouvelles de la camaraderie juvénile en action, une légende, un jeu animé et chanté, des articles montrant la solidarité des hommes dans le péril, les savants s'élançant à la conquête pacifique du monde inconnu... et un chaleureux appel de M. J. Avenol (Secrétaire général de la S. D. N.) à la Jeunesse, espoir des temps nouveaux.

Tous les ligueurs soucieux de réagir contre le culte envahissant de la force, en présentant aux petits, sous une forme attrayante, les idées dont ils souhaitent le triomphe, voudront s'employer à répandre largement autour d'eux *La Jeunesse et la Paix du Monde*.

Ecrire à *La Paix par le Droit*, 10, rue Monjardin, Nîmes, Ch. post. Montpellier 37-45.

BULLETIN

DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

CONTRE LE RENGAGEMENT OBLIGATOIRE

Le Bureau de la Ligue,

Considérant qu'une récente circulaire du ministère de la Guerre invite les chefs de corps à offrir aux soldats libérables un emploi militaire pour une période de six mois ;

Que chaque soldat doit signer une déclaration indiquant s'il accepte ou s'il refuse l'emploi offert ;

Que les soldats répondant négativement sont informés qu'ils seront exclus à leur libération du bénéfice des allocations de chômage,

Proteste contre les conditions dans lesquelles s'opère le recrutement des spécialistes prévu par la loi de 1928, et que l'Etat-Major a négligé jusqu'ici en vue de réclamer la prolongation du service ;

Proteste également contre la pression exercée sur des hommes encore soumis à la discipline militaire et contre la déclaration écrite qu'on prétend leur arracher comme un renoncement au secours de chômage.

(4 avril 1935.)

LE PROCÈS DES DÉPORTÉS DE PONZA

Le gouvernement fasciste n'a pas renoncé à persécuter ses adversaires. Tout récemment l'administration aggravait le régime auquel étaient soumis 330 antifascistes déportés dans l'île de Ponza. Ils réclamèrent. Quelques jours plus tard 287 d'entre eux étaient emprisonnés, puis transférés à Naples où ils vont être jugés pour mutinerie.

Opposants au régime et déportés à ce titre sans avoir commis aucun délit, ils sont menacés de lourdes peines.

Au moment où M. Mussolini recherche l'amitié des gouvernements démocratiques d'Angleterre et de France l'opinion sera particulièrement émue par ce nouveau procès politique.

La Ligue des Droits de l'Homme veut espérer que le gouvernement italien renoncera à poursuivre, sous un vain prétexte, des hommes qui expient depuis de longues années déjà dans les rigueurs de la déportation le seul crime de n'être pas fascistes.

(25 avril 1935.)

APRÈS LES ÉVÉNEMENTS DE GRÈCE

LA LIGUE DEMANDE LA GRACE
DES CONDAMNÉS A MORT

La Ligue des Droits de l'Homme, interprète de l'opinion démocratique française, s'est émue de nombreuses et lourdes condamnations qui ont frappé les chefs du récent mouvement insurrectionnel de Grèce.

Les représailles sanglantes risquent de compromettre la paix intérieure du pays, actuellement si nécessaire, sa stabilité politique et le maintien de la paix dans les Balkans.

La Ligue a demandé au Président de la République grecque d'user de clémence en faveur des condamnés.

(28 avril 1935.)

CONTRE L'INTERDICTION DU PREMIER MAI

Les manifestations traditionnelles du premier mai ont toujours été autorisées par tous les gouvernements. En 1934, le Ministère Doumergue lui-même les a admises et elles n'ont donné lieu à aucun incident.

Aujourd'hui, le Ministère Flandin déclare qu'il ne tolérera aucune agitation de rue et interdit en conséquence les manifestations ouvrières du Premier Mai.

Or, ce même gouvernement laisse se produire chaque jour les manifestations provocatrices des organisations fascistes et notamment des Croix de Feu.

La Ligue des Droits de l'Homme proteste contre cette partialité flagrante, et contre la bienveillance dont jouissent, de la part d'un gouvernement qui se prétend républicain, les seuls adversaires de la République.

(30 avril 1935.)

LISEZ ET FAITES LIRE :

HISTOIRE SOMMAIRE DE L'AFFAIRE DREYFUS

Par Th REINACH

Un volume : 6 francs.

En vente dans nos bureaux: 27, rue Jean-Dolent, Paris XIV^e (C.C. 218-25, Paris).

COMITÉ CENTRAL

EXTRAITS

Séance du 18 janvier 1935

BUREAU

Additif

Timbre antituberculeux (Lettre de la Section d'Asnières). — La Section d'Asnières, sollicitée de s'associer à la campagne du timbre antituberculeux, a répondu au maire par la lettre suivante :

Monsieur le Maire,

La Section d'Asnières de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen a décidé de vous adresser la somme de 65 francs (chèque joint) qui représente sa contribution pour les œuvres d'hygiène de la municipalité d'Asnières.

La Section vous prie de trouver ci-inclus les timbres antituberculeux que vous avez bien voulu nous faire envoyer. Une telle attitude non conformiste, courageuse à mon sens, demande une explication.

La Section d'Asnières de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen considère la campagne du timbre antituberculeux comme étant antisociale et dérisoire ; elle considère cette forme de philanthropie tapageuse comme une excuse à la carence des pouvoirs publics. Est-il admissible que le sort des citoyens atteints par ce terrible fléau soit laissé en charge à l'initiative privée — certes méritoire, mais combien illusoire ? La campagne du Timbre antituberculeux est très coûteuse. La recette nette se ressent beaucoup trop des frais qui diminuent d'autant les sommes qui représentent l'effort de bonne volonté du pays.

Cette campagne publique peut donner l'illusion, par le remue-ménage qu'elle occasionne, d'une lutte efficace contre la tuberculose et permettre ainsi — hélas ! sans raison — à de nombreux citoyens de croire la question résolue et aux pouvoirs publics de négliger le problème le plus angoissant de l'hygiène, de la santé et de l'avenir de l'humanité.

Enfin, la Section d'Asnières de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen refuse de s'associer à l'énumération que l'on provoque chez les enfants des écoles pour la vente, de porte en porte, de timbres chiffonnés, salis et quelquefois porteurs eux-mêmes des germes que l'on se propose de combattre.

Notre organisation vous autorise à donner à son geste la publicité que vous jugerez utile.

Elle espère qu'à l'avenir les sommes nécessaires pour la lutte efficace et sans étalage contre la tuberculose pourront être trouvées dans un budget qui atteint cinquante milliards. Veuillez agréer...

Le Bureau approuve entièrement l'attitude de la Section d'Asnières, et l'en félicite.

Séance du 21 février 1935

BUREAU

Présidence de M. VICTOR BASCH.

Etaient présents : MM. Victor Basch, président ; A.-F. Herold, P. Langevin, Siard de Plauzoles, vice-présidents ; Emile Kahn, secrétaire général ; Georges Etienne, trésorier général.

Excusés : MM. A. Guernut, A. Picard.

Comité central d'unité d'action antifasciste. — Le Secrétaire général rend compte au Bureau de la dernière réunion du bureau du Comité central d'unité d'action antifasciste et des décisions qui y ont été prises.

Situation financière. — M. Georges Etienne, trésorier général, fait au Bureau un exposé complet de la situation financière de la Ligue à la clôture de l'exercice 1934.

Le Bureau remercie et félicite M. Georges Etienne de l'important travail qu'il a accompli depuis qu'il est chargé des fonctions de trésorier.

Séance du 28 février 1935

BUREAU

Etaient présents : MM. Roger Picard, Siard de Plauzoles, vice-présidents ; Emile Kahn, secrétaire général.

Excusés : MM. Victor Basch, Guernut, Herold, Langevin.

Afrique du Nord. — Le Bureau s'entretient de la tournée qui doit avoir lieu à Pâques en Afrique du Nord. Les Sections à visiter étant nombreuses, il conviendra de désigner au moins trois délégués.

Les délégués seront chargés de faire, auprès des Sections, une enquête approfondie sur la situation en Afrique du Nord, sur les graves problèmes qui se posent à l'heure actuelle.

Aurillac (Affaire Deixonne). — La Section d'Aurillac a décidé de verser au Comité Central une somme de mille francs destinée à faire face aux frais de l'appel de M. et Mme Deixonne contre le jugement correctionnel qui les a frappés.

Le Bureau remercie la Section d'Aurillac et confirme sa décision de couvrir le surplus des frais.

Réhabilitation des victimes des crimes de la guerre. — La Fédération des Combattants républicains se propose d'organiser une grande cérémonie au Trocadéro en l'honneur des victimes des crimes des conseils de guerre, et demande à la Ligue de s'y associer.

Beaucoup de condamnations injustes ont été rapportées, mais les victimes n'ont pas été réhabilitées de façon solennelle.

Le Bureau félicite la Fédération des Combattants républicains de cette initiative à laquelle la Ligue est prête à s'associer.

La Ligue et les élections municipales. — La Fédération de l'Ariège se propose d'inviter les électeurs à ne voter aux prochaines élections municipales que pour des candidats approuvant le programme de la Ligue. Elle demande au Bureau s'il approuve cette initiative.

Le Bureau estime que, pour éviter tout semblant d'ingérence dans les luttes politiques locales, il serait bon que cette initiative fût prise non pas par les Sections ou les Fédérations, mais par le Comité Central. Le Comité pourrait faire une déclaration générale, ne recommandant aucun homme ni aucun parti, mais réclamant l'application des principes de la Ligue, et insistant notamment sur l'honnêteté dans la gestion des affaires municipales.

La situation des étrangers. — 1° Le Secrétaire général rappelle au Bureau que M. Edouard Herriot avait bien voulu accepter d'intervenir en faveur de réfugiés politiques injustement frappés de mesure d'expulsion. Vingt-cinq affaires lui ont été transmises par la Ligue ; douze n'ont pas abouti, cinq sont encore en cours, huit ont été couronnées de succès.

2° Le Secrétaire général rend compte au Bureau d'une démarche qu'il a faite, en compagnie de M. Jouhaux et des représentants d'un certain nombre d'organisations, auprès de M. Joseph Caillaux, président de la Commission du Budget au Sénat.

M. Caillaux s'est montré particulièrement ému de la situation faite aux réfugiés politiques et il s'est déclaré prêt à s'associer à l'action de la Ligue. Il s'est intéressé particulièrement à la proposition de loi déposée par M. Moutet, avec lequel il est entré aussitôt en relations.

Dès le lendemain de cette entrevue, une affaire d'expulsion particulièrement importante lui ayant été signalée, M. Caillaux a pu obtenir le jour même que la mesure prise soit rapportée.

3° La Ligue a demandé que dès à présent et sans attendre le vote de la proposition de M. Moutet, une Commission administrative soit créée pour examiner les réclamations formulées par des étrangers frappés d'expulsion, cette Commission devant entendre les intéressés ou leurs représentants.

Le Président du Conseil, auprès de qui de nombreuses démarches ont été faites, notamment par M. Grumbach, aurait accepté le principe de cette Commission. D'autres démarches dans le même sens sont décidées par le Bureau.

Paris (Péréquation des circonscriptions). — Le Secrétaire général indique au Bureau que la décision prise par le Comité Central dans sa séance du 21, en ce qui concerne l'action à mener pour obtenir de la Commission sénatoriale qu'elle aborde enfin la

péréquation des circonscriptions, s'est trouvée sans objet étant donné les décisions prises le même jour au Sénat.

La Commission a modifié le projet qui lui était soumis. Si le nouveau projet ne réalise pas immédiatement toute la réforme que la Ligue aurait souhaitée, il apporte une première correction à l'injustice du système actuel et un amendement Morizet permet d'aboutir ultérieurement à la péréquation immédiate et totale.

Par ailleurs, M. Chautemps a décidé de reprendre devant le Sénat son projet que la Commission avait écarté et qui donnait satisfaction aux revendications de la Ligue.

Le Bureau constate que, dans ces conditions, les manifestations prévues à l'effet d'agir sur la Commission ont perdu de leur raison d'être.

M. Texier. — M. A. Texier, membre du Comité Central et président de la Fédération de la Gironde, vient de perdre son père.

Le Bureau charge le Secrétaire général de lui adresser les condoléances du Comité Central.

Réunions interfédérales. — Les Fédérations de l'Est ont tenu une réunion le 24 février à Bourg, avec l'assistance du Secrétaire général. Huit Fédérations sur neuf y étaient représentées.

Comme les réunions des Fédérations du Sud-Est et du Sud-Ouest, cette réunion a présenté le plus grand intérêt. Il y a été question notamment de l'organisation de la propagande, de son orientation (sujets à choisir, parti à tirer des interventions de la Ligue), des échanges de conférences entre les Fédérations, de la documentation, des rapports avec les groupements antifascistes, et des Bulletins fédéraux.

Nous avons reçu, à propos de cette réunion, du Secrétaire de la Fédération du Rhône qui n'avait pu s'y faire représenter, la lettre suivante :

L'idée de cette réunion est excellente. Vous trouverez cependant, dans les *Cahiers*, il y a trois ou quatre ans, un vote du Comité Central interdisant à la Fédération du Rhône de provoquer ces réunions interfédérales. J'avoue, d'ailleurs, que nous avons continué une fois ou deux encore ainsi que je l'avais dit à Guernut à Biarritz — Blavignac s'en souvient. Aujourd'hui, il est plus indispensable que jamais d'organiser par région notre propagande.

Le Secrétaire général donne lecture de la réponse :

Permettez-moi de dissiper votre étonnement à propos de l'attitude du Comité Central à l'égard des réunions interfédérales.

Il est parfaitement exact qu'il y a trois ou quatre ans, le Comité Central estimait que ces réunions, n'étant pas prévues par les statuts, ne pouvaient être autorisées. L'an dernier, les Fédérations du Sud-Est nous ont demandé exceptionnellement de nous prêter à une expérience qui, si elle réussissait, pouvait amorcer une modification des statuts, prévoyant la constitution d'organismes interfédéraux.

J'ai eu le bonheur d'obtenir du Bureau de la Ligue l'autorisation demandée par les Fédérations du Sud-Est. Trois conditions seulement ont été posées : 1° que ces réunions, encore extra-statutaires, ne prendraient aucun caractère officiel ; 2° qu'on s'y abstenait d'empiéter sur l'autonomie des Fédérations et des Sections en leur donnant, soit des instructions d'ordre général, soit des directions en vue des Congrès nationaux et qu'on s'y bornerait à coordonner l'action des Fédérations intéressées, notamment pour une meilleure organisation de la propagande ; 3° que le Comité Central serait invité à se faire représenter à chacune de ces réunions.

Ces trois conditions ont été fidèlement observées par les Fédérations du Sud-Est et l'expérience a donné des résultats si encourageants que l'exemple a été suivi, d'abord par les Fédérations du Sud-Ouest, et qu'il va l'être dimanche par les Fédérations de l'Est. Mais les unes et les autres ont toujours pris soin de demander au Comité Central l'autorisation de tenir ces réunions non prévues par les statuts et elles se sont toujours conformées aux conditions posées. C'est vous dire que les réunions provoquées par la Fédération du Rhône, réunions auxquelles vous faites allusion, n'ont pas présenté le même caractère. Mais je ne doute pas qu'à l'avenir la Fédération du Rhône, si elle juge utile de provoquer une autre réunion interfédérale, ne se conforme aux usages suivis par toutes les autres.

Le Bureau fait observer que les réunions interfédérales qu'il trouve souhaitables ne se tiennent pas comme le pratiquait la Fédération du Rhône, en dehors du Comité, mais au contraire avec son assentiment, sous son contrôle et sous la présidence d'un de ses membres.

Meurthe-et-Moselle (Un article diffamatoire). — Le Bureau prend connaissance du numéro de février du Bulletin de la Fédération de Meurthe-et-Moselle qui reproduit un article, paru dans *Nouvel Age*, et diffamatoire pour la Ligue.

Le Bureau s'étonne qu'un Bulletin fédéral reproduise ainsi, sans un mot d'avertissement ou de protestation, un article dirigé contre la Ligue tout entière, et de nature à nuire à son recrutement comme à sa propagande.

Le Secrétaire général a saisi du fait le Président de la Fédération.

Séance du 7 mars 1935

BUREAU

Présidence de M. VICTOR BASCH

Etaient présents : MM. Victor Basch, président ; Herold, Langevin, Sicard de Plauzoles, vice-présidents ; Emile Kahn, secrétaire général.

Excusés : MM. Guernut, Roger Picard.

Affaire Stavisky. — Le Secrétaire général communique au Bureau des articles où M. Victor Basch est accusé, dans les termes les plus injurieux, d'avoir refusé de prendre la défense de M. Dubarry.

M. Victor Basch déclare que, attaqué depuis déjà un certain temps, par des forbanes de presse essayant d'exercer sur lui un chantage, il se refuse à toute polémique avec eux.

Le Bureau approuve l'attitude du Président.

Gomit Central (Séance du 7 mars). — 1° *Projet Pernot :* Le Bureau décide de présenter au Comité Central un projet de résolution de M. Emile Kahn protestant contre le nouveau projet de loi de M. Pernot concernant la « répression des provocations indirectes à la désobéissance ». (Voir *Cahiers* 1935, p. 147.)

2° *Service de deux ans :* M. Herold demande au Bureau que soit soumis au Comité Central le projet de résolution suivant :

La Ligue des Droits de l'Homme.

Considérant que le gouvernement songe à rétablir le service militaire de deux ans ;

Que l'Etat-Major ne s'est jamais préoccupé sérieusement de mettre en pratique les mesures prévues par la loi actuelle pour obvier à la baisse des effectifs au moment des classes creuses ;

Que, d'ailleurs, l'expérience des guerres anciennes prouve que la durée du service en caserne donne la plus illusoire des sécurités ;

Que, dans l'état présent du monde, l'extension du service militaire à deux ans, rangerait décidément la France parmi les nations belliqueuses ;

Se déclare prête à combattre toute loi qui prolongerait la durée du service militaire ;

Et affirme, une fois de plus, qu'il n'y aura de vraie sécurité pour les peuples que par le désarmement et par l'organisation de la paix.

M. Emile Kahn présente le texte ci-dessous :

La Ligue des Droits de l'Homme.

En présence de la campagne ouverte en vue de porter le service militaire à deux ans :

Rappelle que la loi de 1928 sur le service d'un an prescrivait, pour obvier à la baisse des effectifs au moment des classes creuses, des mesures que l'autorité militaire ne s'est jamais préoccupée sérieusement de mettre en pratique ;

Refuse d'admettre que les négligences de l'Etat-Major lui confèrent le droit d'exiger sans délai la prolongation de la durée du service ;

Observe qu'une telle prolongation imposerait au pays des sacrifices assez lourds, et risquerait de soulever hors de France une émotion assez grave, pour mériter de la part des Chambres et de l'opinion tout entière, un examen attentif ;

S'élève, en conséquence, contre l'adoption précipitée de toute mesure tendant à la prolongation du service ;

Et demande que l'étude et le vote de cette grave question

se poursuivent dans le calme, le sang-froid, avec la maturité de la réflexion.

Le Bureau estime que la question est extrêmement grave et qu'il convient de l'aborder en deux temps, comme la Ligue l'a fait d'ailleurs en 1913 pour la loi de 3 ans. Il faut protester tout d'abord contre la possibilité d'un vote brusqué, obtenir que la question soit étudiée et discutée sérieusement par le Parlement. La Ligue doit l'étudier de son côté et voter ensuite un second ordre du jour traitant le fond de la question.

Le Bureau décide en conséquence de présenter seulement au Comité le projet de M. Emile Kahn et de réserver le texte de M. Herold pour le moment où le Comité sera appelé à se prononcer sur le fond.

3° *L'attitude de la Ligue vis-à-vis du clergé* : M. Hadamard a demandé à prendre la parole au début de la séance sur l'attitude de la Ligue vis-à-vis du clergé.

Le Bureau accepte la proposition de M. Hadamard.

Naturalisés (Lois d'exception contre). — Le Secrétaire général rend compte au Bureau des travaux d'une Commission qui a étudié la situation faite aux naturalisés par la loi du 19 juillet 1934 et des nouvelles menaces que font peser sur eux un certain nombre de propositions actuellement pendantes devant le Parlement.

Le Bureau examinera dans une prochaine séance les conclusions de la Commission.

Vidal (Gérard). — La Ligue est intervenue le 1^{er} mars auprès du ministre de la Guerre pour demander la grâce d'un objeteur de conscience, Gérard Vidal, condamné à 2 ans de prison pour insoumission.

Par ailleurs, la Ligue est intervenue à maintes reprises pour que les objeteurs de conscience emprisonnés soient admis au régime politique (*Cahiers* 1933, pages 533 et 590 ; 1935, page 135).

Dans un article de la *Patrie Humaine*, en date du 1^{er} mars, la Ligue est attaquée à propos de l'affaire Gérard Vidal. On lui reproche notamment d'être intervenue de façon dérisoire pour faire cesser le scandale de la mise en cellule au droit commun des objeteurs de conscience.

Le Bureau déclare qu'il n'y a pas lieu de répondre aux articles de provocation de la *Patrie Humaine*.

Millau (Grève des gantiers). — La Section de Millau (Aveyron) a demandé à la Ligue de procéder à une enquête en vue d'établir les abus et brutalités commis par la garde mobile au cours de la grève des gantiers de Millau et d'intervenir. L'enquête a été confiée, selon l'usage, à la Fédération. Le Bureau de la Section, qui désirait l'envoi d'un enquêteur de Paris, menace de donner sa démission.

Le Bureau de la Ligue déclare que la Fédération est qualifiée pour faire l'enquête, qu'il n'y a pas lieu de l'en dessaisir et qu'au surplus il est impossible, en raison des frais élevés qu'entraînerait le déplacement, d'envoyer un enquêteur de Paris.

Réforme judiciaire (Une lettre de M. Lafont). — Après le vote de la motion sur la réforme judiciaire (*Cahiers* 1935, page 124), le Secrétaire général a reçu de M. Lafont, la lettre suivante :

Mon cher Secrétaire général,

Je me permets de vous présenter une observation supplémentaire, puisque le sujet reste toujours d'actualité.

Une réforme essentielle, à mon avis, devrait consister à interdire aux magistrats d'exercer leurs fonctions dans une ville, ou même dans un arrondissement, où ils ont des intérêts personnels ou des relations de famille étroites, ces expressions étant prises dans un sens étendu et s'appliquant non seulement aux intérêts et aux relations du magistrat lui-même, mais à celles de sa femme.

On peut citer, et souvent, des exemples de tribunaux devant lesquels certains procès sont, pour ainsi dire, impossibles, ou ne comportent aucun hasard pour l'une des parties. Non seulement le président mais un ou deux assesseurs sont parfois des gens du pays, ayant à examiner dans la salle d'audience les affaires de leurs amis et parents.

Veuillez croire, mon cher Secrétaire général, etc.

Le Bureau décide de faire connaître, par la voie des *Cahiers*, la suggestion très utile de M. Lafont.

Ordre des médecins. — Le Sénat vient de voter avec modifications une proposition de loi adoptée par la Chambre des députés, portant création d'un Ordre des médecins. L'attention du Secrétaire général a été appelée sur les inconvénients et les dangers que peut présenter un Ordre des médecins. Certains craignent que l'Ordre ne serve d'instrument de persécution contre les médecins dont les opinions politiques déplairaient à la majorité, ou contre ceux qui n'accepteront pas toutes les thèses de la médecine officielle.

La question a été étudiée à la Ligue en 1929. Le Bureau, dans sa séance du 10 mai (*Cahiers* 1929, page 375) s'était rallié au principe de l'Ordre des médecins.

M. Victor Basch en reste partisan.

Le Bureau demande à M. Sicard de Plauzoles de bien vouloir procéder à une nouvelle étude de la question et examiner notamment si le texte du Sénat est propre à empêcher les abus et s'il ne justifie pas les craintes qui ont été exprimées par certains médecins.

Afrique du Nord (Tournée de conférences). — Le Bureau s'entretient de la tournée de conférences qui doit avoir lieu en Afrique du Nord au moment de Paques.

Guerre (Etat sanitaire de l'armée). — La récente épidémie de grippe qui a sévi dans l'armée et qui a causé la mort de nombreux jeunes soldats, a fait l'objet d'une interpellation à la Chambre. Une enquête a été ordonnée. Le Bureau décide de demander au ministre de la Guerre de faire connaître les résultats de l'enquête, la liste des morts, l'indication des soins donnés à chacun d'eux, d'indiquer s'ils avaient été reconnus ou non dès qu'ils se sont présentés à la visite, de faire savoir enfin quelles sanctions sont envisagées à l'occasion de défaillances coupables, et quelles dispositions sont prises pour l'avenir.

Le Bureau décide, en outre, de faire faire par les Fédérations une enquête dont les résultats pourront être confrontés avec ceux de l'enquête officielle.

Paris-XIV^e (Résolution de la Section). — Le Secrétaire général a reçu la résolution suivante, adoptée à l'unanimité par la Section de Paris-XIV^e lors de sa réunion mensuelle du 27 février 1935 :

La XIV^e Section de la Ligue, réunie en assemblée générale le 27 février 1935, adresse ses plus vives félicitations au Comité Central pour l'activité qu'il a déployée depuis février 1934.

La XIV^e Section se réjouit particulièrement de la collaboration du Comité Central avec le Comité d'Unité d'Action Antifasciste, et des magnifiques discours de Victor Basch et Emile Kahn au meeting de Bullier, le 18 janvier dernier.

Ses interventions contre la mobilisation italienne, contre les poursuites intentées aux fonctionnaires, comme celle en faveur de Rakosi ; sa campagne contre l'exploitation des scandales Stavisky et Prince, la publication de son Bulletin spécial sur les émeutes du 6 février 1934, la belle lettre de Victor Basch au président Flandin, parue dans les *Cahiers* du 20 février, etc., témoignent d'un renouveau d'activité dont le Comité Central peut être fier à juste titre.

La XIV^e Section ne doute pas un seul instant que le Comité Central continue dans cette voie contre tous les oppresseurs et tous les fascismes, pour la justice, la liberté et du pain pour tous dans une République qui abandonnera les vieilles formules périmées pour s'adapter aux nécessités du progrès, pour le plus grand bien-être de tous les hommes.

Une lettre de M. Viollette. — M. Maurice Viollette ayant récemment perdu sa mère, le Secrétaire général lui a exprimé les condoléances du Comité Central. Il donne connaissance au Bureau de la lettre de remerciements de M. Viollette.

Maroc (Liberté de réunion et de parole). — La Ligue avait adressé au ministre des Affaires étrangères, le 5 décembre 1934, la protestation suivante :

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur d'appeler votre haute attention, d'une façon toute particulière, sur les différences de traite-

ment dont sont l'objet les organisateurs de réunions publiques au Maroc, suivant les opinions politiques qu'ils professent.

M. Lorulot, membre de la Ligue des Combattants de la Paix, s'est vu refuser l'autorisation de pénétrer au Maroc pour y faire des conférences. M. René Gérin, secrétaire général de la même Ligue, n'a pu parler publiquement à Fez. M. Rose, élu du suffrage universel, n'a pu procéder à la réunion publique qu'il devait organiser le 19 mai 1934 pour rendre compte à ses électeurs de son mandat. De même enfin, le 22 mai suivant, le général commandant en chef interdisait une réunion qui devait être organisée par un prêtre dans une église, sous prétexte qu'elle pouvait donner lieu à des troubles.

Le colonel de la Roque annonça, par contre, qu'il donnerait des réunions publiques le 21 octobre, à Fez, le 22 octobre, à Casablanca.

Différentes personnalités se rendirent chez le général commandant en chef la région et lui firent remarquer qu'il n'y avait pas de raisons pour que le colonel de la Roque bénéficiât d'une situation privilégiée, et d'autre part qu'une réunion publique pouvait provoquer des troubles.

Par une invraisemblable différence de traitement, le colonel de la Roque reçut néanmoins l'autorisation de prendre la parole aux lieux et à l'heure qui lui conviendraient, et on déploya des forces considérables pour prévenir les troubles possibles : agents de police de Fez, de Rabat, de Meknès, légionnaires, gendarmes armés et casqués, etc.

Le même jour, à Fez, bien que toute manifestation publique fût interdite, une soixantaine de voitures automobiles défilèrent dans les rues de Fez, transportant des membres des Croix de Feu ou des membres du congrès catholique du Maroc.

La différence de traitement dont sont l'objet les conférenciers, suivant leurs opinions politiques, a soulevé dans tout le Maroc une véritable indignation.

Nous vous demandons instamment, Monsieur le Ministre, de prendre telles mesures qu'il appartiendra pour qu'à l'avenir tous les citoyens puissent jouir au Maroc des mêmes droits. La loi doit être égale pour tous.

Nous vous aurions une vive gratitude de nous tenir au courant des suites que vous réserverez à la présente intervention.

Elle a reçu la lettre ci-dessous :

Monsieur le Président,

Par lettre du 5 décembre 1934, rappelée les 8 janvier et 12 février derniers, vous m'avez signalé les différences de traitement dont seraient l'objet les organisateurs de réunions publiques au Maroc suivant les opinions politiques qu'ils professent.

Vous me marquez, en effet, votre étonnement de ce que M. Lorulot se soit vu refuser l'autorisation d'entrer au Maroc et que MM. Gérin et Rose n'aient pas été admis à parler en public alors que la Résidence Générale n'a pas fait d'objections à ce que le colonel de la Roque tint des réunions à Fez et à Casablanca. Vous concluez en demandant qu'à l'avenir tous les citoyens français puissent jouir au Maroc des mêmes droits et que le Protectorat applique le principe de l'égalité de la loi pour tous.

M. le Résident Général à Rabat, à qui j'avais fait part de votre intervention, me répond qu'il est exact que les circonstances l'aient amené à interdire certaines réunions publiques.

Mais ces décisions n'ont pas été prises pour les raisons incriminées. Elles ont été simplement basées sur les inconvénients que pouvaient présenter dans des circonstances particulières, vis-à-vis de l'opinion indigène et étrangère, des oppositions entre Français pouvant se traduire par des manifestations quelconques. Compte tenu de l'émotivité particulière des milieux marocains, le Gouvernement du Protectorat, responsable vis-à-vis du Gouvernement Français et de Sa Majesté le Sultan, de l'ordre public au Maroc, a dû prendre, dans chaque cas particulier, les mesures qui lui étaient commandées par les facteurs locaux. Il devait en résulter fatalement des différences de traitement qui ne peuvent que témoigner du souci des autorités de laisser libre l'expression de toutes opinions chaque fois qu'il n'apparaît pas que l'ordre public et la sécurité doivent en souffrir.

Le Bureau regrette que « le souci des autorités de laisser libre l'expression de toutes opinions chaque fois qu'il n'apparaît pas que l'ordre public et la sécurité doivent en souffrir » aboutisse à autoriser uniquement les conférences des ennemis avérés de la République.

Ligue des Anciens combattants pacifistes (Invitation). — La Ligue des Anciens combattants pacifistes doit tenir son Congrès le 10 mars. Elle demande à la Ligue de lui envoyer un observateur.

Aucun membre du Comité n'étant libre à la date du Congrès, le Bureau décide d'exprimer ses regrets à la Ligue des Anciens combattants pacifistes.

Séance du 14 mars 1935

BUREAU

Présidence de M. VICTOR BASCH

Étaient présents : MM. Victor Basch, président ; Stocard de Plauzoles, vice-président ; Emile Kahn, secrétaire général ; Georges Etienne, trésorier général.

Excusés : MM. Guernut, Hérol, Langevin, Roger Picard.

Conférence des Présidents de Fédérations. — Le Secrétaire général informe le Bureau que la Conférence des Présidents de Fédérations qui doit avoir lieu le 17 mars, semble devoir être fort importante : soixante Fédérations ont déjà fait connaître le nom de leur délégué.

Meurthe-et-Moselle (Bulletin Fédéral). — Le Secrétaire général, conformément à la décision du Bureau, avait saisi le Président de la Fédération de Meurthe-et-Moselle de la reproduction, par le Bulletin fédéral, d'un article de *Nowel Age* diffamatoire pour la Ligue.

Le Président de la Fédération de Meurthe-et-Moselle, bien qu'il ait écrit à la Ligue pour d'autres questions, n'a pas encore répondu à cette lettre.

Réfugiés politiques (Démarches auprès de M. Herriot). — Le Secrétaire général rend compte d'une démarche qu'il a faite, sur mandat du Bureau, en compagnie de M. Moutet, auprès de M. Herriot, qui assure actuellement l'intérim du ministère de l'Intérieur.

Deux des chefs de l'émigration italienne, MM. R. et T., avaient été frappés d'expulsion; l'un et l'autre ont pu obtenir une autorisation de séjour d'un an. En ce qui concerne l'organisation d'une commission chargée d'examiner les recours contre les arrêtés d'expulsion, M. Herriot a élevé des objections d'ordre matériel, fondées notamment sur l'insuffisance du personnel et des crédits.

Le Bureau s'en entretiendra avec la Confédération Générale du Travail.

Platon. — Le docteur Platon s'était pourvu en Cassation contre la décision du Conseil supérieur de l'Instruction publique en date du 18 février 1933, rejetant sa demande de réintégration dans ses fonctions de professeur à l'École de Médecine de Marseille.

Le Conseil d'État, par arrêt du 1^{er} mars 1935, a annulé la décision du Conseil supérieur de l'Instruction publique, motif pris de ce que cette décision n'était pas motivée. Le docteur Platon est renvoyé devant le Conseil supérieur de l'Instruction publique pour qu'il y soit statué à nouveau sur sa demande.

Le Bureau se réjouit de cet arrêt et exprime le vœu que le Conseil supérieur, saisi à nouveau, rende cette fois justice au docteur Platon.

Montmorillon (Vœu de la Section). — Le Bureau prend connaissance du vœu suivant émis par la Section de Montmorillon dans son assemblée générale du 2 février :

La Section de Montmorillon émet le vœu que le Comité Central tienne le plus grand compte des opinions émises par les Sections et au besoin demande par *referendum* l'avis des groupements locaux sur les questions controversées. Elle fait confiance au Comité Central pour l'organisation pratique d'un tel *referendum* et la publication de ses résultats.

Berthod (Exclusion de M.). — Le Secrétaire général informe de Bureau que la Section de Lons-le-Saunier vient de prononcer l'exclusion de M. Berthod, membre honoraire du Comité Central, ancien ministre de l'Éducation nationale.

M. Berthod jusqu'à présent n'a pas fait appel de cette décision.

Groupement d'achat. — M. Georges Etienne expose au Bureau les offres qu'il a reçues d'un groupement d'achat « Les Achats de Paris ». Ce groupement demandait au Trésorier général d'insérer dans les *Cahiers* un placard de publicité, cette publicité étant payée par une ristourne de 1 % sur les affaires faites par le groupement à la suite de l'insertion de l'annonce.

M. Georges Etienne propose, si la publicité de ce groupement d'achat est acceptée, qu'elle soit payée au tarif ordinaire de la publicité des *Cahiers*, et sans ristourne aucune. En effet, si elle était payée par un pourcentage sur un chiffre d'affaires, la Ligue semblerait avoir des intérêts dans une entreprise commerciale. Si, au contraire, elle est payée au tarif habituel, il s'agit d'une publicité ordinaire.

Le Bureau décide de soumettre la question à la Conférence des Présidents.

Contre les deux ans (Une résolution de la Section de Courbevoie). — Le *Secrétaire général* donne lecture au Bureau d'une résolution de la Section de Courbevoie :

La Section de Courbevoie,
Après avoir pris connaissance de la résolution du Comité Central concernant le projet de prolongation du service militaire,

Blâme le sens général de cette motion qui sous-entend, de la part du Comité Central, un acquiescement au projet si celui-ci est longuement discuté;

Regrette que le Comité Central semble douter de la gravité des conséquences nationales et internationales qu'entraînerait une telle mesure;

Regrette que, sur une pareille question, intéressant la paix mondiale, le Comité Central n'ait pas cru devoir s'y opposer résolument;

Rappelle que ce projet ne ferait que donner un essor nouveau à la course des armements qui conduit inévitablement à la guerre;

Constata une fois de plus l'attitude timorée du Comité Central qui a toujours refusé d'étudier la question des origines de la guerre et celle des réparations;

Et constate que cette carence justifie la diminution croissante des liguesurs.

A l'envoi de cet ordre du jour, le *Secrétaire général* a répondu par la lettre suivante :

... Permettez-moi de vous dire que je m'étonne du blâme prononcé par la Section de Courbevoie, blâme qui atteste un malentendu fondamental sur le sens de notre motion.

Comment peut-on dire que cette motion sous-entend un acquiescement au projet ? Il est vrai qu'on peut toujours prêter à un texte des sous-entendus ; méthode vraiment trop commode, qui dispense d'aucune preuve.

Comment peut-on dire que le Comité Central semble douter de la gravité des conséquences nationales et internationales qu'entraînerait la prolongation du service, quand ces conséquences sont soulignées dans le paragraphe qui commence ainsi : « Observe qu'une telle prolongation, etc... ».

Je ne puis m'expliquer une telle méconnaissance de notre pensée que par un parti-pris d'hostilité contre tout ce que propose ou décide le Comité Central. Ce parti-pris éclate au surplus dans la phrase qui prétend constater, une fois de plus, l'attitude timorée du Comité Central.

Permettez-moi, en vieux ligueur que je suis, de rappeler à la Section de Courbevoie — oubliée aujourd'hui du passé et des traditions de notre Ligue — qu'en 1913, en face de la loi de trois ans, le Comité Central, alors présidé par Francis de Pressensé, a mené contre cette loi une lutte en deux étapes, se bornant dans la première à demander qu'aucun vote précipité n'eût lieu, et qu'on procédât à l'examen du problème avec toute l'attention que sa gravité exigeait. La Section de Courbevoie traitera-t-elle Pressensé d'esprit timoré et quasi rétrograde ?

Le plus piquant est que la résolution actuelle du Comité Central s'inspire si bien du précédent de 1913 que tout un paragraphe, le dernier, est emprunté textuellement à la motion que fit alors voter Pressensé par le Congrès unanime. C'est avec la même unanimité que la motion que vous traitez si durement a été adoptée par le Comité Central, sur la proposition de son Bureau.

Je vous serais reconnaissant, Madame et chère Collègue, de vouloir bien donner connaissance de cette lettre à la Section en assemblée générale. Je connais trop l'esprit de justice des ligueurs pour douter un seul instant qu'ayant

reconnu leur méprise, nos collègues de Courbevoie ne tiennent à affirmer leur solidarité avec le Comité Central unanime.

Le Bureau, en approuvant cette réponse, déplore un parti-pris de méfiance, poussé jusqu'à l'inexactitude et l'injustice.

Arcueil (Un vœu de la Section). — La Section d'Arcueil-Cachan demande au Comité Central d'intervenir auprès de M. Herriot et des autres ministres ligueurs pour faire cesser les brimades du ministre de l'Education nationale à l'égard du personnel enseignant.

Le Bureau déclare que la Ligue a protesté contre les persécutions dont sont victimes certains instituteurs et professeurs et que M. Victor Basch, dans sa Lettre ouverte, en a saisi le Président du Conseil.

La Ligue poursuivra sa campagne.

« **L'Équité** » (Proposition de la Section de Meulan). — M. Demartial, président de la Section de Meulan, propose la collaboration entre les Sections de Seine-et-Oise par le Bulletin de la Section de Meulan « L'Équité ».

Le Bureau déclare qu'il n'est pas interdit à plusieurs Sections d'avoir un bulletin commun, mais que les statuts interdisent tout groupement organique de Sections à l'intérieur d'une Fédération.

Une brochure de M. Victor Basch. — Le Bureau décide d'éditer en brochure la Lettre ouverte de M. Victor Basch au Président du Conseil.

Afrique du Nord (Tournée de conférences). — Le *Secrétaire général* donne connaissance au Bureau des réponses qu'il a reçues des Sections et Fédérations de l'Afrique du Nord au sujet de l'organisation d'une tournée de conférences à Pâques.

Etant donné le nombre des Sections à visiter, il faudrait quatre délégués disposant chacun de quinze jours, ou trois délégués disposant de trois semaines.

La Fédération d'Alger contribuera aux frais de cette tournée jusqu'à concurrence de trois mille francs.

La Fédération du Maroc y contribuera également dans une proportion à déterminer.

Le Bureau décide de demander à un certain nombre de parlementaires membres du Comité Central, s'ils accepteraient de se rendre, pour la Ligue, en Afrique du Nord.

COMITE (1)

Présidence de M. VICTOR BASCH

Etaient présents : MM. Basch, président ; Hérold, Sicard de Plauzoles, vice-présidents ; E. Kahn, secrétaire général ; Mlle Collette, MM. Barthélemy, Bayet, Caillaud, Challaye, Emery, Gombault, Guerry, Hadamard, Michon, Milhaud, Moutet, Perdon, Gamard.

Excusés : Mme Bloch, MM. Guernut, Bourdon, Frot, Joint.

Match France-Allemagne. — M. Caillaud informe le Comité qu'un match de foot-ball France-Allemagne doit avoir lieu le dimanche suivant au Parc des Princes. Cinq mille Allemands y assisteront avec leurs insignes, leurs drapeaux. On prévoit qu'ils chanteront des chants hitlériens. Le Comité Thaelmann a l'intention d'organiser une contre-manifestation. M. Caillaud demande au Comité Central s'il entend protester.

Le Président répond que les sportifs allemands ont été invités par des sportifs français, qu'ils ont le droit de venir avec leurs drapeaux et de chanter leurs chants nationaux. C'est aux organisateurs de cette

(1) La discussion sur l'orientation de la Ligue a occupé les séances du 14 mars et du 11 avril. Pour permettre aux lecteurs d'en prendre une connaissance totale et leur fournir d'emblée le texte des résolutions en présence, nous publions ensemble les procès-verbaux de ces deux séances. Les comptes rendus des séances du 21 mars et du 4 avril, consacrées à d'autres problèmes, paraîtront ultérieurement.

rencontre qu'il appartenait de prendre toutes dispositions utiles pour éviter des incidents. La Ligue n'a pas à intervenir dans cette question.

Congrès 1935 (L'Orientation de la Ligue). — Le Comité Central a décidé, dans sa séance du 7 mars, que deux rapporteurs, M. Victor Basch et M. Emery seraient chargés de présenter la question portée à l'ordre du jour du Congrès de Toulon : l'orientation de la Ligue.

M. Emery va exposer au Comité les grandes lignes de son rapport. Le Président tient à préciser qu'il ne s'agit pas, pour le moment, d'ouvrir un débat sur la question du Congrès. En conclusion de son rapport, chacun des deux rapporteurs présentera un projet de résolution. Les deux projets seront discutés par le Comité dans une prochaine séance.

M. Emery remercie d'abord le Comité Central de la façon courtoise et flatteuse dont il lui a offert d'être rapporteur devant le Congrès. Il étudiera dans son rapport les tâches actuelles de la Ligue ainsi que les moyens et méthodes à employer pour remplir ces tâches. Il se propose, dans une première partie, d'examiner les difficultés exceptionnelles qui s'appesantissent sur la démocratie. Les institutions démocratiques sont aujourd'hui défaillantes, parfois moribondes. La Ligue n'est-elle pas entraînée, elle aussi, dans ce processus de décadence ? M. Emery montrera ses échecs, la faiblesse de ses réactions en face de tout ce qui menace les institutions et la paix. Le nombre des réalisations est très petit. Les motions de Congrès restent lettre morte ; l'action est lente ; des groupements concurrents se créent qui consacrent la dépossession de la Ligue. Les apparences sont restées intactes, mais la Ligue s'épuise par vide intérieur. Elle a une attitude résignée qui est faite d'impuissance et de morcellement et elle porte une part de responsabilité dans la déchéance de la République.

Dans une seconde partie, M. Emery étudiera les moyens de remédier à cette situation. La Ligue doit concentrer son action sur des objectifs précis et limités. Actuellement, la Ligue éparpille son activité entre quantité de causes. Il convient de faire un tri et une mise au point. En face de l'émiettement des partis de gauche, le fascisme a quelques mots d'ordre extrêmement simples ; ayons, nous aussi, des mots d'ordre vigoureux et clairs, voire même un peu sommaires.

M. Emery voudrait que la Ligue se consacrerait à deux tâches essentielles :

1° *L'anti-capitalisme* ou lutte contre les puissances d'argent. Le principe est admis par tous les ligueurs. Les partis politiques de gauche ne diffèrent que sur les moyens à employer pour abattre et remplacer le capitalisme. Jusqu'ici la Ligue n'a guère abordé la question que de façon accessoire dans certaines de ses résolutions.

2° *La lutte contre la guerre*. La doctrine pacifiste de la Ligue doit être adaptée à l'image réelle de la guerre contemporaine ; elle doit préciser son attitude à l'égard des alliances, du désarmement, de l'Allemagne.

M. Emery traitera ensuite un certain nombre de problèmes pratiques : les rapports de la Ligue avec les autres groupements, les rapports entre les ligueurs et les organes d'exécution, les moyens d'action et de propagande.

1° *Rapports de la Ligue avec les autres groupements* : L'article 14 des statuts ne peut être appliqué que dans des circonstances exceptionnelles. Or, l'accord entre la Ligue et les autres groupements doit devenir la règle et non l'exception ; il faut préciser les conditions dans lesquelles se fera cet accord.

2° *Autorité des ligueurs sur les organes d'exécution*. — Il convient de préciser les méthodes suivant lesquelles l'ensemble des ligueurs pourra exercer son autorité sur les organes d'exécution de la Ligue. Le mode actuel de désignation du Comité n'assure pas le contact étroit entre le Comité et la base. Le Comité Central doit obéir strictement à l'impulsion des Congrès et pour cela être élu par le Congrès.

Le Comité Central et le Congrès doivent avoir un droit de contrôle sur tous ceux qui engagent la Ligue et notamment sur les parlementaires. Le groupe parlementaire doit être l'un des moyens d'action de la Ligue.

L'indépendance de la Ligue à l'égard des pouvoirs publics doit être assurée. Les incompatibilités doivent être précisées. La discipline doit, en somme, être resserée surtout en ce qui concerne les mandataires de la Ligue les plus en vue.

3° *Moyens d'action et de propagande*. — M. Emery estime que les moyens de propagande doivent être entièrement renouvelés. Les résolutions sont vaines, les meetings ne rendent plus rien, les réunions éducatives sont excellentes en période normale, mais inopérantes à l'heure actuelle. Les journaux nous sont fermés. Les affiches sont ruineuses, la T.S.F. inaccessible. Comment dans ces conditions, déterminer une action de masse ? Les Congrès de la Ligue sont trop théoriques, trop doctrinaux et leurs décisions ne se traduisent pas en actes. Les *Cahiers* sont une revue de cadres dont les articles, d'ailleurs, ne sont pas toujours très actuels. Il faut penser à d'autres formules. M. Emery propose que la Ligue s'attache à la coordination de la presse syndicale et corporative. La création d'un grand quotidien est malheureusement une utopie, mais la Ligue pourrait s'intéresser à une agence d'information et de rédaction.

M. Emery préconise surtout l'usage intensif du tract, suivant l'actualité de très près, et distribué par grandes quantités. M. Emery cite l'exemple de la région lyonnaise où depuis le dernier Congrès, 420.000 tracts ont été distribués, surtout dans les campagnes.

La Ligue doit faire une propagande plus accessible, plus primaire.

M. Emery, convaincu que les institutions démocratiques sont en train de mourir par épuisement, espère qu'on peut, par ces méthodes, parvenir à un redressement.

M. Victor Basch remercie M. Emery de son exposé très clair et plein de suggestions intéressantes. Cet exposé ne doit pas faire l'objet ce soir d'une discussion, mais les membres du Comité qui désirent avoir des détails ou des précisions sur certains points, peuvent poser des questions à M. Emery.

Pour sa part, M. Basch s'étonne que M. Emery n'ait pas dit un mot de ce qui a donné naissance à la Ligue, de ce qui a été constamment son œuvre essentielle, de ce à quoi elle doit son prestige en Europe et dans le monde : la Ligue a été, elle est surtout encore, une organisation juridique, M. Emery n'en a rien dit.

M. Emery répond que, s'il n'a pas parlé de cette question, c'est qu'il n'y avait rien à en dire ; il n'y a pas de doute que cette action doive se poursuivre.

M. Basch pense que, même s'il n'y a rien à en dire, on ne peut, dans un exposé des tâches de la Ligue, passer sous silence cette tâche essentielle. C'est là une œuvre que personne, sauf la Ligue, n'accomplit en France ni dans le monde. Si la Ligue ne faisait que cela, elle serait encore utile.

M. Emery répond que ce rôle est de moins en moins efficace. Les dossiers sont nombreux, les succès sont rares. M. Emery n'entend pas incriminer sur ce point l'action du Secrétariat général, mais les interventions de la Ligue n'ont pas grand effet. Dans la carence générale de la démocratie tout entière, on s'est accoutumé à l'injustice. L'intervention de la Ligue est devenue un rite attendu auquel on répond par une vaine formule. Nous n'avons plus maintenant à corriger les ratés de la machine, mais à remplacer la machine. Peut-être faudrait-il avoir la cruauté de choisir, se débarrasser de tous ceux qui prennent la Ligue pour un syndicat d'intérêt ou un organisme de recommandations. Il faut écarter impitoyablement toutes les recommandations, avoir une indépendance farouche à l'égard des pouvoirs publics et se limiter

aux injustices véritablement scandaleuses et éclatantes.

M. Moutet comprend que *M. Emery* se propose de faire de la Ligue un organisme de combat, mais il ne comprend pas pour quelle cause *M. Emery* propose de combattre. Tous les ligueurs sont fermement attachés à la démocratie. Or, *M. Emery* ne dit rien de la démocratie, de la liberté. Quelle place prennent les institutions démocratiques dans ce projet ?

M. Emery répond que son projet est clair en lui-même et que les mots d'ordre qu'il donne ne peuvent amener la Ligue à glisser vers la droite. Il est partisan, bien entendu, de la défense des libertés syndicales et des droits du suffrage universel. Il est partisan de l'anti-capitalisme, bien qu'il sache que l'anti-capitalisme soit l'un des mots d'ordre du fascisme. Nous ne pouvons nous contenter de défendre ce qui existe, car ce qui existe n'est pas très défendable. On ne peut se cramponner à ce qui est croulant. Il faut créer un mouvement vraiment émancipateur et libérateur.

M. Moutet demande à *M. Emery* s'il ne pense pas qu'en exagérant nos échecs, il va dans le sens même des adversaires de la démocratie. *M. Emery* vient de déclarer que ce qui existe n'est pas tellement défendable, mais il méconnaît singulièrement la valeur de ce que la démocratie a déjà obtenu. Il propose une action intransigeante, mais une Ligue doctrinaire et intransigente sera-t-elle encore une Ligue d'action démocratique ? L'intransigence poussée trop loin est la négation totale de toute possibilité de vie du régime démocratique, elle s'oppose à l'action. Tout en gardant les principes, il faut concilier la doctrine et les possibilités.

M. Emery admet que *M. Moutet* puisse avoir raison en logique abstraite, mais non sur le plan pratique. La thèse de *M. Moutet* est d'ailleurs en opposition avec les principes même de la Ligue qui ne peut être opportuniste. Si nous voulons accomplir une œuvre utile, il nous faut tenir compte des tendances actuelles. La foule s'est désaffectionnée des institutions démocratiques ; essayer de lui montrer ce qui a été fait depuis la Révolution, ne porte plus. Pour opérer un redressement de l'esprit public, il faut proposer autre chose. Les jeunes gens sont las des raisonnements et des dissertations ; ils veulent passer à l'action. Nous devons, même à contre-cœur, employer certaines méthodes du fascisme. Mais il faut éviter la confusion des mots d'ordre. Plus nous risquons de côtoyer les méthodes d'action du fascisme, plus nous devons éviter toute équivoque doctrinale.

M. Victor Basch demande à *M. Emery* jusqu'où va le pacifisme qu'il entend préconiser ?

M. Emery accepte la position pacifiste de la Ligue telle qu'elle a été définie par le Congrès de Paris, mais il se propose de montrer que rien n'a été réalisé depuis. Il tient néanmoins à prendre cette résolution pour base afin d'éviter une discussion sur la paix qui risquerait d'occuper tout le Congrès. Il insistera sur la nécessité d'un contrôle démocratique et notamment du contrôle de la diplomatie secrète.

Pour établir la démarcation entre le mouvement ligueur et le mouvement fasciste, *M. Emery* a précisé qu'il entendait défendre le suffrage universel, le syndicalisme, le pacifisme. *M. Emile Kahn* lui demande si cette énumération est limitative et si *M. Emery* renonce à défendre la liberté d'opinion et la laïcité ?

M. Emery : Assurément non.

M. Kahn craint que la première partie du rapport de *M. Emery*, ce qu'il appelle l'auto-critique de la Ligue, ne se présente au Congrès comme un second débat sur le rapport moral. *M. Emery* déclare au début de son exposé que, dans la décadence des institutions républicaines, la Ligue elle-même est contrainte à des défaillances, à des faiblesses, à des lenteurs. Or, le débat sur le rapport moral doit porter

sur l'activité de la Ligue depuis le dernier Congrès : ce débat ne risque-t-il pas de reprendre lorsque *M. Emery* demandera si la Ligue a, comme les autres groupements républicains, manqué à sa mission ? Il semble que tout ce qui touche à l'action passée de la Ligue devrait être discuté à propos du rapport moral, et ce qui touche à son action future être réservé pour le débat sur l'orientation.

M. Emery répond qu'on pourrait limiter la discussion du rapport moral à des questions d'ordre secondaire. La critique des méthodes passées de la Ligue trouve sa place, selon lui, dans le débat sur l'orientation.

Au moment de la discussion sur le rapport moral, le Congrès juge l'activité d'une année et les hommes qui l'ont menée. Le débat sur l'orientation porte au contraire sur les méthodes.

M. Hadamard voudrait connaître avec plus de précision la position de *M. Emery* sur la question de la guerre, peut-être la principale de toutes. *M. Emery* est-il partisan de la non-résistance ? Entend-il se désintéresser de la défense des Droits de l'Homme, si un Hitler en médite la destruction, comme il l'a formellement annoncé ?

M. Emery indique que, personnellement, il est entièrement d'accord sur cette question avec *M. Félicien Challaye*. Il n'est pas possible de défendre les Droits de l'Homme par la guerre qui est la négation même de tous les Droits de l'Homme ; mais au Congrès, il n'ouvrira pas ce débat trop complexe ; il se bornera à la position pacifiste définie par la Ligue au Congrès de Paris et il indiquera les moyens d'en faire quelque chose de vivant.

M. Gombault pose à *M. Emery* deux questions :

1° *M. Emery* pense-t-il que les institutions parlementaires doivent être défendues ?

2° *M. Emery* a déclaré que l'entente avec les autres groupements doit être permanente. Voudrait-il préciser avec quels groupements ?

M. Emery pense qu'il est impossible de défendre le Parlement tel qu'il est, car il ne donne aucune garantie. La politique étrangère et la politique militaire ne font l'objet d'aucun contrôle véritable. Le Parlement n'est plus qu'une façade. Défendre le Parlement serait illusoire et une telle campagne serait impopulaire.

En ce qui concerne l'entente avec les autres groupements, *M. Emery* est prêt à s'entendre avec tous les groupements pour qui ces deux mots d'ordre fondamentaux : anticapitalisme, pacifisme, ont un sens voisin de celui que nous lui donnons. Mais on ne peut pas poser à l'avance les bases d'une collaboration permanente.

M. Gombault demande à *M. Emery* de préciser.

M. Emery indique que, dans sa pensée, la Ligue pourrait contracter des accords permanents avec les groupements qui collaborent actuellement au Comité Central d'unité d'action antifasciste.

M. Maurice Milhaud ne saurait accepter en aucune manière les déclarations négatives de *M. Emery* sur le parlementarisme. Il constate surtout que *M. Emery* fait porter l'accent sur les échecs de la Ligue et non sur ses succès. Or, *M. Emery* veut développer un effort constructif, et dans les circonstances présentes il ne pourra construire qu'en parlant de ce qui existe. Actuellement, un barrage a été opposé victorieusement au fascisme autant par des forces morales que par des forces numériques. Or, on ne peut utiliser une force morale que si on ne la détruit pas. Il n'est pas nécessaire, pour améliorer la Ligue, d'affirmer, à tort d'ailleurs, que sa puissance d'action est nulle. Le rapport de *M. Emery* sera publié. Qu'en penseront nos amis ? Et nos adversaires ? N'allons-nous pas démorraliser nos propres troupes et par suite rendre moins efficace notre action ? *M. Maurice Milhaud*

croit devoir mettre en garde M. Emery contre ce danger.

M. Emery répond qu'il ne fait pas le seul roc de la Ligue, mais celui de tous les groupements démocratiques. Ce qui est le plus inquiétant à l'heure actuelle, c'est l'aveuglement des militants qui risquent jusqu'à la veille de la catastrophe de se croire irrésistibles. Ils se bercent d'illusions agréables et se satisfont d'un beau meeting où ils ont proclamé que le fascisme ne passera pas. Il faut leur montrer le danger, les alarmer.

M. Barthélemy, voudrait que l'on insistât sur le fait que les institutions démocratiques sont entrées en décadence à mesure que s'est assoupi l'esprit de laïcité et que s'est réveillé le cléricanisme, fournisseur du fascisme.

M. Bayet demande à M. Emery ce qu'il a l'intention de mettre à la place du Parlement ? Nous risquons d'apporter de l'eau au moulin fasciste si nous nous bornons à faire de l'anti-parlementarisme sans faire œuvre constructive.

M. Emery reconnaît qu'il n'a pas encore creusé la question. Peut-être proposera-t-il un Parlement professionnel en partant du contrôle ouvrier ?

M. Bayet considère cette formule comme très dangereuse. Il est partisan de la représentation des idées et non de la représentation des intérêts.

M. Emery ajoute qu'il ne pense pas que le Congrès de la Ligue ait à trancher cette question sur laquelle chaque parti politique a ses solutions propres.

M. Guerry pense que la Ligue ne doit pas donner l'impression qu'elle n'a pas de solution à proposer.

Le Président remercie M. Emery. Son rapport sera publié dans les *Cahiers* et son projet de résolution discuté dans une prochaine séance du Comité.

Congrès de Toulon (Honorariat). — La Fédération de la Seine a proposé que l'honorariat soit conféré à M. Mathias Morhardt, ancien Secrétaire général de la Ligue. Le Bureau s'associe à cette proposition et la présente au Comité Central. Le Président et M. Hérold rappellent ce que la Ligue doit à M. Mathias Morhardt.

Le Comité Central décide à l'unanimité de proposer au Congrès de Toulon de conférer la qualité de membre honoraire du Comité à M. Mathias Morhardt.

Séance du 11 avril 1935

COMITE

Présidence de M. VICTOR BASCH

Étaient présents : MM. Basch, président ; Guernut, Hérold, Sicard de Plauzoles, vice-présidents ; Emile Kahn, secrétaire général ; Barthélemy, Challaye, Emery, Grumbach, Guerry, Hadamard, Lacoste, Michon, Gamard.

Excusés : Mlle Collette, MM. Roger Picard, Besnard, Bourdon, Caillaud, Chenevier, Hersant, Pioch, Ramadier.

P. T. T. (Démarche auprès de l'administration). — Le Secrétaire général rend compte au Comité d'une démarche qu'il a faite auprès de M. Mandel, au sujet de deux affaires pour lesquelles le Bureau l'avait mandaté.

1° Télégrammes arrêtés. — Le 12 mars, la Ligue adressait au ministre des P. T. T. la protestation suivante :

Monsieur le Ministre,

Nous avons le devoir de protester auprès de vous contre le retard apporté à la transmission des télégrammes adressés au Gouvernement espagnol par des groupements et par des citoyens français, pour demander la grâce de deux condamnés à mort, Pena et Menendez.

Nous savons que l'instruction générale sur le service des P. T. T. autorise l'administration à suspendre l'envoi de certaines correspondances et notamment des télégrammes.

Mais ce droit ne lui est donné que pour lui permettre éventuellement de s'opposer à des actes délictueux : est-ce un acte délictueux que de s'adresser à un gouvernement pour obtenir la grâce de condamnés politiques ?

Même en ce cas, il est d'usage de prévenir les expéditeurs. Le procédé qui consiste à percevoir des taxes élevées pour des télégrammes qui ne sont pas acheminés manque tout au moins d'élégance. Quelques réserves qu'on puisse faire d'ailleurs sur le principe même de la censure des télégrammes, c'est contre les circonstances dans lesquelles ces télégrammes ont été retardés que nous protestons. Des citoyens français ont cru devoir solliciter pour des condamnés une mesure de clémence ils agissaient dans la limite de leurs droits, leur attitude n'engageait qu'eux-mêmes et l'administration n'avait pas à formuler d'avis sur l'opportunité de ces démarches. Ces télégrammes n'étaient pas offensants pour le gouvernement étranger auquel ils étaient adressés. Rien n'autorisait votre administration à les retarder.

Nous vous demandons enfin pour quelles raisons cette mesure a été prise, qui a ordonné de retenir les télégrammes, et pourquoi ?

Veuillez agréer...

En réponse à cette lettre, le ministre a offert de communiquer à la Ligue le dossier de l'affaire. Le Secrétaire général s'est rendu au ministère, où il a eu d'abord un entretien avec le ministre. Celui-ci a spécifié que le retard imposé aux télégrammes n'émanait pas de son administration — qu'il est de règle de soumettre à l'Intérieur et aux Affaires étrangères, les télégrammes propres à les intéresser — qu'il n'est pas dans son intention de rien changer à cet usage — qu'au contraire il vient de décider de l'étendre aux ministères intéressant la Défense nationale, en raison des indiscretions commises par une agence américaine en ce qui concerne les déplacements récents des troupes — et que le ministère des P. T. T., simple agent d'exécution, n'a pas à connaître les motifs qui déterminent les autres ministères à suspendre l'envoi des télégrammes retardés.

Le Secrétaire général a pris ensuite connaissance, auprès du directeur de l'exploitation télégraphique, du dossier des télégrammes retardés pour Pena et Menendez.

Ces télégrammes ont été arrêtés sur l'ordre non motivé du ministre de l'Intérieur. En conséquence, la Ligue a renouvelé auprès du ministre de l'Intérieur la protestation qu'elle avait faite auprès du ministre des P. T. T.

2° Affaire Emery. — La Ligue avait protesté le 10 novembre contre les conditions dans lesquelles M. Emery avait été contraint d'interrompre la série des chroniques qu'il donnait au poste d'Etat de Lyon-la-Doña (*Cahiers* 1934, p. 789). Le Secrétaire général a entretenu le ministre de cette question. Le ministre a déclaré que, la mesure ayant été prise par son prédécesseur, il ne voulait pas se donner l'air de la désavouer, mais qu'il suffirait que M. Emery fit une nouvelle demande où qu'on la fit pour lui, et s'il se conformait à la règle en vertu de laquelle le texte des émissions doit être préalablement communiqué, le ministre ne ferait pas obstacle à la reprise de ses chroniques.

M. Emery indique que, officieusement, on lui avait offert de reprendre ses causeries. Il a donc, comme c'est la règle, soumis à l'administration du poste de Lyon-la-Doña le texte de sa chronique : on le lui a refusé.

Congrès de Toulon (L'orientation de la Ligue). — Les rapports de MM. Victor Basch et Emery sur l'orientation de la Ligue ont paru dans les *Cahiers* le 10 avril.

Le Comité est saisi de deux projets de résolution présentés l'un par MM. Victor Basch et Emile Kahn, l'autre par M. Emery. Il est appelé à discuter ces deux projets et à élaborer le texte qui sera présenté au Congrès au nom du Comité Central.

M. Grumbach regrette que ces deux projets, qui ont été distribués au début de la séance, n'aient pas été communiqués à l'avance aux membres du Comité Cen-

tral qui auraient pu les examiner de plus près. Il demande que le débat ait lieu, mais que le vote soit reporté à une séance ultérieure et qu'on permette à tous les membres du Comité Central d'émettre leur vote par écrit.

Le Secrétaire Général donne lecture des deux textes.

Projet de résolution de MM. V. Basch et E. Kahn

I

Née d'une révolte de conscience devant la volonté de maintenir, par fanatisme, une condamnation illégale et injuste, la Ligue s'est fondée pour défendre, contre l'esprit de caste, le racisme et la raison d'Etat, survivances d'un passé lointain, les Droits de l'Homme, affirmés par la Révolution française.

Quels sont ces droits ?

1° Les droits particuliers de l'individu à la liberté sous toutes ses formes (liberté individuelle, liberté d'opinion et d'expression, liberté de conscience garantie par la laïcité), et l'égalité en toute occurrence (devant la loi, devant la justice, devant l'impôt, et dans l'aptitude aux fonctions publiques).

2° Le droit collectif des hommes vivant en société, c'est-à-dire constituant la nation : en eux réside la souveraineté, la loi n'est que l'expression de leur volonté générale, et tous ont le droit de concourir à sa formation. De là procède le système de la délégation des pouvoirs aux représentants mandatés de la Nation, soumis à son contrôle et responsables devant elle — système qui trouve sa forme concrète dans la démocratie à régime parlementaire.

3° Enfin, inexprimé mais fondamental, le droit des individus et des peuples à la vie, c'est-à-dire au pain et à la paix.

En se chargeant de la défense de ces droits, la Ligue, dès le début, assumait une quadruple tâche :

— Lutter, au nom de la liberté et de l'égalité, contre l'injustice, l'arbitraire et le privilège ;

— Garantir, par la laïcité, les droits de l'esprit et de la conscience contre l'intolérance religieuse ;

— Soutenir, contre les prétentions autoritaires, le gouvernement du peuple par lui-même, soit en pratique le suffrage universel, le régime de libre discussion et le contrôle parlementaire ;

— Assurer le maintien de la vie, par le travail et par la paix.

De ce programme d'action, qui a toujours été le sien, la Ligue n'a rien à retrancher. Elle ne peut rien sacrifier de ses revendications en faveur de la dignité et de la sécurité de la personne humaine.

Mais, plus qu'elle ne l'a fait encore, elle doit se préoccuper des problèmes économiques que la crise a portés au premier plan, et qui mettent en péril la démocratie et la paix : non pour opposer système à système, ou tel plan à tels autres plans, mais pour définir, suivant ses méthodes, les principes rénovateurs d'une économie mieux équilibrée et plus juste.

* * *

Quant à la lutte contre la guerre et le militarisme, toute la Ligue est décidée à la mener avec la même énergie inlassable.

Pour rendre impossible la guerre, qu'elle considère, du point de vue du droit à la vie, comme un meurtre collectif, la Ligue a passionnément plaidé pour l'organisation de la paix par l'assistance mutuelle et le désarmement simultané, progressif, sévèrement contrôlé, sous l'égide de la Société des Nations.

Faut-il admettre la doctrine de non-résistance, et proposer que la France, désarmant seule, se résigne à accueillir chez elle, les bras croisés, un agresseur éventuel ? Fidèle à la Déclaration des Droits comme à la tradition invariable de la Ligue, le Congrès affirme que le droit à la défense contre un agresseur est un droit naturel et imprescriptible, et que ce droit appartient aussi bien à la France qu'à la Russie.

Mais, en même temps, il demande que tout soit tenté pour éviter d'en venir là : que le gouvernement français s'efforce inlassablement, sans arrière-pensée, sans complaisance pour les militaristes et les marchands de canons, de béton et de masques, à sauvegarder la paix et à entrer sincèrement dans la voie du désarmement général.

Quelle horreur que lui inspire le terrorisme hitlérien, la Ligue entend, pour la satisfaction de la justice et dans l'intérêt de la paix, que soit réalisée l'égalité des droits entre toutes les nations, que soient réparées les injustices du traité de Versailles, et notamment restituées à l'Allemagne les colonies qui lui ont été enlevées.

Si, même à ces conditions, l'Allemagne hitlérienne se refuse à collaborer effectivement à l'organisation de la paix, et si, s'abandonnant aux rêves d'hégémonie inscrits dans la Bible hitlérienne, elle prétend réunir dans un immense

empire german, d'abord Memel et l'Autriche, puis toutes les autres contrées de langue allemande, pour aller ensuite, comme il est dit dans *Mein Kampf*, « à la conquête de terres étrangères », alors le devoir des Etats attachés à la paix sera d'élaborer, sans l'Allemagne mais pour l'offrir à l'Allemagne, un projet de limitation générale des armements, et d'organiser l'assistance mutuelle complétant l'arbitrage obligatoire, pour opposer à toute tentative belliqueuse la volonté pacifique de l'Europe.

II

Pour l'accomplissement de ses tâches, la Ligue a dû mener de front une action juridique et une action politique.

1) L'action juridique consiste dans la défense des victimes, individuelles ou collectives, de l'injustice et de l'arbitraire. Elle s'appuie sur les lois existantes, en exigeant le respect des premières conquêtes de justice qu'elles sanctionnent — mais la Ligue, en même temps, réclame une législation de plus en plus conforme à la justice et à l'humanité, elle en pose les principes et elle y gagne l'opinion. Supprime recours des opprimés, seule à les soutenir quand tout les abandonne, la Ligue s'est acquise, par ses interventions désintéressées et tenaces, une incomparable autorité morale.

2) L'action politique est d'un ordre plus général. Elle se saisit des grands problèmes de la vie publique, nationale et internationale, pour les résoudre conformément aux Droits de l'Homme, dans le sens de la liberté, de la justice et de la paix. Ici, la Ligue se rencontre avec les partis politiques, mais sans se confondre avec eux.

D'une part, elle ne légifère pas. Elle propose des solutions, elle ne les met pas en forme. Suivant le mot de Pressensac, elle n'est pas une fabrique de lois : elle trace les grandes directions, ou les pouvoirs publics, Parlement et gouvernement, doivent s'en saisir.

D'autre part, son indépendance s'affirme par son désintéressement. Elle refuse de conquérir et de conférer des mandats. Elle s'interdit toute participation aux luttes électorales, toute prétention au gouvernement de l'Etat. Elle s'abstient de toute ingérence dans la tactique politique, parlementaire et gouvernementale, toujours dictée par l'opportunité. Elle ne se place pas, à l'égard des gouvernements, sur le même plan que les partis : elle ne se range systématiquement ni dans l'opposition, ni dans la majorité — ces mots pour elle n'ont point de sens — elle juge les gouvernements, comme elle juge les partis eux-mêmes, sur leurs doctrines et leurs actes.

Ainsi la Ligue, en toute son activité, a su garder figure indépendante. Son action juridique est originale par son objet — son action politique, originale par ses méthodes. Mais ce qui la met hors de pair, c'est qu'elle est la seule à mener ensemble cette double action : les sociétés philanthropiques peuvent se préoccuper de réparations judiciaires, elles s'y confinent ; les partis proposent des solutions aux grands problèmes, et s'y consacrent tout entiers. Seules, les organisations syndicales conduisent, comme la Ligue, une double action pour la satisfaction de revendications particulières et pour l'accomplissement de réformes profondes : mais elles défendent essentiellement des intérêts déterminés par des conditions sociales, et leur action est logiquement dominée par des considérations de classe.

— alors que la Ligue défend exclusivement des droits, qui sont les mêmes pour tous les hommes.

Ces distinctions doivent être maintenues. La Ligue ne peut se confondre avec aucun autre groupement, quel qu'il soit, ni se mettre à la remorque de personne. Et elle ne peut renoncer à aucune de ses deux tâches : ni subordonner, par exemple, ses interventions juridiques à ses préférences politiques, sans se mutiler elle-même et perdre sa raison d'être.

III

Au service de ses interventions particulières pour les victimes de l'injustice, la Ligue emploie, comme le précisent ses statuts, « l'appel à la conscience publique, les interventions auprès des pouvoirs publics, les pétitions aux Chambres, les publications, les réunions et les manifestations. »

Pour faire triompher ses solutions politiques, la Ligue ne dispose ni de la force matérielle, ni de la force conférée par des mandats électifs. Elle ne compte que sur l'opinion, et n'agit que pour déterminer des mouvements et des courants d'opinion. Elle tend à former une conscience publique, nationale et internationale, dont la pression détermine l'orientation et les décisions des gouvernements.

Ce n'est pas une prétention vaine. L'opinion est la maîtresse de notre temps, et non seulement dans les pays de démocratie : c'est sous la pression morale de l'opinion, entraînée par la Ligue, que des gouvernements de terreur ont dû relâcher quelques-unes de leurs victimes — et que des imprudences internationales comme à propos de la police du plébiscite dans la Sarre, ont pu être réparées.

La Ligue doit donc rester, avant tout, une force de propagande et d'éducation civique. Comme telle, elle doit pouvoir recourir à tous les moyens d'action, sans en répudier aucun :

1° Tout en conservant les *Cahiers*, qui ne tiennent pas seulement les Sections et Fédérations au courant de l'activité de la Ligue, mais qui procurent encore aux militants la plus vaste, la plus solide et la plus utile documentation, tout en développant les *Bulletins fédéraux*, de plus en plus nombreux, de plus en plus substantiels, et en coordonnant, pour leur donner plus de cohésion, les périodiques de la Ligue, tout en continuant de fournir à la grande presse les *communiqués* qui permettent le rayonnement des résolutions de la Ligue — le Comité Central devra mettre à l'étude l'organisation d'un office de documentation périodique, pour la diffusion d'informations contrôlées et commentées.

2° La publication de *brochures* d'informations et d'éducation (comme celles de Maurice Paz sur le 6 février, et de Victor Basch sur la Défense des libertés démocratiques) sera poursuivie et leur distribution organisée par le Secrétariat général, d'accord avec les Fédérations.

3° La diffusion des *tracts*, toujours considérée par la Ligue comme un des moyens les plus efficaces de la propagande, sera, dans les mêmes conditions, organisée méthodiquement.

4° La Ligue ne peut renoncer aux *grands meetings*, dont l'effet massif est certain ; dans les localités où les Sections l'estimeront préférable, ils seront organisés de concert avec les groupements et partis dont l'action converge avec celle de la Ligue quant à l'objet du meeting, sous condition d'observation stricte des engagements pris pour garantir les droits égaux des organisations participantes.

5° Loin de s'interdire les *conférences éducatives*, qui ont fait leurs preuves, particulièrement dans les petites villes et dans les campagnes, la Ligue s'efforcera de les multiplier, de façon à répandre sa pensée sur toute l'étendue du pays, et d'opposer partout, à l'influence de la presse vénielle et partisane, l'effet salutaire de la vérité rétablie.

Pour permettre ce développement de la propagande orale, nécessairement limitée par les ressources du Comité Central, il est recommandé aux Fédérations voisines d'organiser, de concert avec le Secrétariat général, l'échange de leurs propagandistes.

IV

La Ligue doit tendre toujours à une plus grande cohésion et servir de modèle dans l'application des principes qu'elle défend.

L'article 14 des statuts, qui ne permet pas aux Sections d'adhérer à aucune organisation ni de former de groupement avec elle, ne fait pas obstacle aux coalitions nécessaires ; c'est en plein respect de l'article 14 que le Comité Central a pu donner sa collaboration continue au Comité d'unité d'action antifasciste de la région parisienne. Par contre, cet article assure l'indépendance et l'unité de la Ligue, en gardant les Sections d'adhérer, suivant des tendances diverses, à des organisations opposées les unes aux autres, au risque de provoquer, dans la Ligue elle-même, des divisions désastreuses. Il doit donc être maintenu.

Doit être également maintenu le principe traditionnel de la *révision des statuts* par le consentement des Sections, régulièrement consultées : la Ligue se dirige elle-même, c'est-à-dire que la décision suprême appartient à l'ensemble des Sections, et qu'il est impossible d'admettre qu'on les dépouille du droit de proposer librement les modifications statutaires qu'il leur paraît utile d'inscrire à l'ordre du jour du Congrès.

Doit être maintenu enfin, par égard encore à la souveraineté des Sections, le mode actuel d'élection pour le renouvellement du Comité Central — mode d'élection qui permet à toutes les Sections de prendre part au scrutin, et de se prononcer, sur la lecture des notices, en pleine connaissance de cause.

Ainsi la Ligue affirme-t-elle, une fois de plus, en maintenant à tous ses membres comme à toutes ses Sections des droits égaux, la volonté de se conformer, dans son organisation intérieure, aux principes de démocratie dont elle réclame partout l'application.

Elle se déclare enfin résolue à empêcher les utiles controverses d'idées de dégénérer en polémiques personnelles et dénigrantes, qui ne pourraient que la diviser et l'affaiblir.

Elle rappelle, comme l'ont voulu ses fondateurs et comme l'indiquent ses statuts, que ses rangs sont ouverts « à tous les démocrates » pour combattre l'illégalité, l'arbitraire et l'intolérance. Elle met en garde ses militants contre le péril d'introduire dans leurs propres discussions des vues particulières à tel ou tel parti, d'opposer ligneur à ligneur pour des raisons de parti — et elle les invite à traiter toutes les questions litigieuses dans un esprit de large compréhension et de tolérance réciproque.

V

En présence des dangers accrus qui menacent la démocratie et la paix, faut-il bouleverser l'organisation de la Ligue, rompre avec ses méthodes, restreindre son programme, réduire ses moyens d'action, et modifier profondément son esprit traditionnel ?

Le Congrès ne le pense pas.

La Ligue aurait le droit de parler, comme d'autres, de sa tradition éprouvée et glorieuse. La Ligue des Trarioux, des Pressensé et des Buissson, n'a pas fait faillite à ses promesses : grâce à elle, justice a été rendue à des milliers d'êtres humains, et le fascisme, triomphant ailleurs, s'est jusqu'à présent brisé sur sa résistance.

Elle n'a qu'à rester elle-même, en multipliant ses interventions, en développant ses moyens d'action, en se gardant de s'inféoder à aucun parti politique ou de se transformer elle-même en parti contre les partis. Ce qu'elle représente de puissance se mesure aux craintes furieuses de ses adversaires : elle continuera de les justifier.

Elle continuera surtout à maintenir vive en ce pays la foi dans le succès de la liberté et de la justice. La contagion du fascisme ne l'atteint pas : elle ne se joint pas au chœur des destructeurs et des désenchantés.

Elle sait que le fascisme n'a offert aux peuples qu'il subjugue, en échange de la liberté, qu'un surcroît de misère et des risques de conflits sanglants.

Elle sait que la démocratie, là où elle a fléchi, n'a succombé qu'à l'insuffisance d'esprit démocratique chez les hommes et dans les institutions.

Résolue à maintenir les libertés chèrement conquises, elle ne les considère que comme un point de départ et une promesse : le point de départ vers la conquête de libertés plus substantielles, la promesse d'une démocratie pleinement réalisée. Cet idéal, elle l'atteindra, parce qu'elle y croit.

Toute l'action de la Ligue s'appuie sur la raison — invincible, en dépit des éclipses passagères, tant qu'il reste des hommes pour lui garder leur foi.

La Ligue affirme sa confiance dans le triomphe de la raison.

Projet de résolution de M. Emery

Le Congrès,

Considérant que la situation actuelle de l'Europe et de la France est caractérisée à la fois par des menaces très graves de coups d'Etat fascistes ou de conflits armés — et par l'affaiblissement continu en France même, sous la pression de la crise économique et de l'esprit nationaliste exploitant le danger extérieur, de tout ce qui constitue en fait la démocratie ;

Considérant que parmi les causes de ces périls et de cette décadence, il est impossible de taire les responsabilités françaises et parlementaires, le fait que, depuis plus de vingt ans, le régime et ceux qui en avaient la charge ont laissé se constituer, sous des apparences de liberté, la dictature de pouvoirs occultes, se poursuivre sous les formes d'un pseudo-pacifisme juridique une politique d'égoïsme national et de paix armée, créant ainsi dans le peuple la défiance et le scepticisme dont les intrigues réactionnaires tirent leur force principale ;

Déclare que le devoir le plus impérieux de la Ligue, fidèle à ses principes, est de dénoncer une équivoque qui peut devenir mortelle et d'en appeler au peuple, non pour la défense de ce qui dans la république actuelle n'est plus que façade et duperie, mais pour la réalisation d'une vraie démocratie et d'une vraie paix.

1. — La doctrine

Le Congrès affirme la nécessité pour la Ligue de donner à sa doctrine le maximum de netteté et de force. Il la résume ainsi :

D'abord, faire la paix, la paix juste, fondée sur l'égalité des droits et des devoirs de toutes les nations.

Cette paix ne saurait être confondue avec les traités de 1919, l'expression d'une victoire militaire et du déséquilibre des forces, ni avec l'œuvre de l'actuelle Société des Nations, incorporée au système de Versailles et chargée d'en garantir la durée, ni avec un réseau de pactes dont le caractère essentiel est de consolider le *statu quo* européen par des procédés de contrainte collective.

Elle exclut les pratiques de la diplomatie secrète contre lesquelles la Ligue se doit d'exercer une vigilance incessante, le recours aux alliances militaires, déjà existantes ou envisagées, et toujours aussi dangereuses quels que soient les contractants, la course aux armements créatrice d'insécurité et non de sécurité.

Elle ne peut résulter que de négociations immédiates et hardies liant le désarmement général à l'instauration de mécanismes efficaces et rapides de la révision des

traités et à l'aménagement d'une Europe habitable pour tous.

Tant que cet effort ne sera pas entrepris, la Ligue déclare solennellement condamner toute union sacrée pour une guerre dont les causes, les auteurs véritables et les profiteurs resteraient inconnus et qui, en prétendant se faire au nom de la Nation et du Droit, serait le résultat direct ou indirect de ce qu'elle aurait sans cesse dénoncé et combattu.

Puis, à l'intérieur, créer les conditions de la liberté.

Pareille œuvre ne peut pas consister dans la simple conservation de la présente légalité républicaine, mais exige la disparition des puissances d'argent qui faussent radicalement le régime et en font le masque de leur dictature.

L'anticapitalisme est la forme moderne de l'esprit républicain, pourvu qu'il soit en même temps laïque, pacifiste et respectueux de la pleine liberté syndicale.

La destruction de la féodalité moderne par la nationalisation des banques et des trusts, se complète par la création d'un véritable système de représentation populaire dont la formule minima est celle qui, selon la tradition de la Révolution française, donnerait le pouvoir à une assemblée unique, investie d'un mandat de courte durée, et seule souveraine, ces deux réformes de structure étant considérées comme inséparables et la seconde, en tout cas, comme illusoire sans la première.

II. — La tactique et la réforme intérieure

Pour faire triompher rapidement un pareil programme, le Congrès estime indispensables :

1° L'adoption d'une politique précise des coalitions, visant à l'organisation pratique des comités antifascistes et à la répartition des tâches entre les éléments qui les composent.

2° Une réforme intérieure de la Ligue assurant de la base au sommet la transmission rapide et efficace des volontés. Il estime que le Comité Central qui doit disposer dans l'action du maximum de facilités et d'initiative, doit, quant à la doctrine générale, être nettement subordonné à la volonté de la Ligue traduite par les Congrès. L'élection du Comité Central par le Congrès après fixation du programme qu'il doit réaliser lui apparaît comme l'unique moyen d'assurer cette harmonie. Il donne mandat à une commission spéciale de préparer dans un délai maximum d'un mois les nouveaux textes statutaires assurant cette réforme et qui seront ratifiés provisoirement par le Comité Central et une conférence des délégués fédéraux, chacun votant avec le nombre de mandats utilisés par sa Fédération au présent Congrès.

3° L'établissement d'une plus stricte discipline et surtout d'une indépendance totale de la Ligue à l'égard des pouvoirs publics et des partis. Outre la définition d'un code d'incompatibilités applicable aux membres du Comité Central, il estime particulièrement nécessaire que les parlementaires ligueurs soient comptables de leurs votes devant la Ligue toutes les fois que ces votes engageant la doctrine même de l'organisation. Le groupe parlementaire de la Ligue, devenu l'instrument essentiel de contrôle sur la politique étrangère et militaire, rendra compte de son action au Congrès annuel. Le droit de discipline des Sections sur les parlementaires, pour des motifs d'ordre gouvernemental et parlementaire, est reconnu sans réserves, dans les formes statutaires. A plus forte raison ce principe s'applique-t-il aux parlementaires membres du Comité Central.

III. — Les moyens d'action

Le Congrès donne mandat au Comité Central :

1° D'établir pour le 1^{er} octobre au plus tard un système de propagande écrite qui remplace ou complète les *Cahiers*, selon les possibilités financières par des tracts destinés à la masse du public, distribués périodiquement par grandes quantités, seuls capables de lutter contre la presse capitaliste ;

2° D'étudier la constitution d'une agence centrale de la presse démocratique capable de coordonner, de nourrir et d'utiliser au maximum, l'ensemble des journaux corporatifs ou locaux, qui peuvent être considérés comme indépendants et mis au service de la pensée libre.

IV. — Conclusion

Ayant ainsi défini la doctrine, la tactique, l'organisation intérieure et les moyens d'action de la Ligue, le Congrès affirme qu'elle reste pleinement fidèle à sa charte constitutive, qu'elle entend demeurer, en dehors des partis, à l'écart du pouvoir, en toute intransigeance, en tout idéalisme, un moyen de donner à la démocratie des Droits de l'Homme, vie et conscience. Il proclame sa résolution de remonter de la démocratie abâtardie et dégénérée aux forces populaires qui seules peuvent la sauver en la reconstruisant : de la paix conservatrice et précaire des chanceleries, qui ne peut être qu'une trêve entre deux guerres, à

la paix de justice, sans vainqueurs ni vaincus que la raison doit instaurer pour le salut commun (1).

Une première discussion s'engage sur la méthode à suivre en ce débat.

M. Henri Guernut propose que le Comité choisisse tout d'abord celui des deux textes qui servira de base à la discussion.

M. Victor Basch demande la priorité pour le projet Basch-Kahn.

M. Barthélemy déclare que c'est là tout un rapport et non un simple projet de résolution.

M. Victor Basch répond qu'il s'agit de l'orientation

(1) M. Caillaud, empêché d'assister à la séance, avait adressé au Secrétaire général la lettre suivante :

Le 8 avril 1935.

« Mon cher secrétaire général,

« J'ai promis depuis quinze jours à l'ami Courtois d'aller les 10, 11, 12 en Eure-et-Loir. Je serai donc absent au prochain Comité et je le regrette beaucoup. Je vous prie de m'excuser.

« La question de l'orientation de la Ligue a certes une très grande importance pour l'avenir de notre organisation — mais, têtù, je reviens sur les propositions que j'ai faites au Comité il y a quelques mois et qui n'ont guère trouvé d'écho parmi vous. Je suis obsédé non seulement par une volonté de Paix, mais aussi par la tragique situation économique, je dis situation et non crise, dans laquelle se débattent toutes les classes du monde civilisé. Et je ne voudrais pas à l'heure où toute organisation qui se respecte élabore son Plan, plan de réformes immédiates et à venir, doublé d'un plan d'action et de réalisation, etc., je ne voudrais pas, excusez-moi, que la Ligue parût vivre d'amour ou de discorde, de palabres et d'eau fraîche et se désintéresser du « Problème du « Bifteck » surtout pour les Jeunes qui bientôt n'auront plus pour ressource que de se réjouir de faire 2, 3, 4 ans ou de s'engager. Voilà où nous arriverons sans compter l'Emeute, la Révolution et la Guerre.

Vraiment, nos femmes n'ont pas enfanté pour cela. Dans le cadre du débat de Toulon, il faudrait donc examiner dans quelle mesure la plus large on pourrait traiter de ce problème.

« La Ligue veut-elle défendre le Droit à la vie, au travail aux loisirs pour tous et comment ?

« Et en dehors de toute question de boutique, de chapelle, etc., je reviens à mes proposition d'il y a un an :

« Pour défendre (il ne suffit pas de proclamer) le Droit le plus sacré de l'homme, la Ligue a-t-elle un Plan ? veut-elle faire une Conférence de confrontation et de discussion de tous les plans ? Au moment où une fraction des ligueurs reproche à l'autre d'être un peu vieux jeu dans ses méthodes et peut-être dans ses doctrines, de manquer de cran, de dynamisme et de ne pas avoir suffisamment l'esprit, j'allais écrire : « la tripe révolutionnaire » sans mégalo-manie, je pense, hélas ! que nous vivons des heures qui ressemblent étrangement à celles qui ont précédé 1789 — immédiatement plus ! paradoxe de l'abondance engendrant la misère, le chômage, la faillite ; les privilégiés, une offensive intellectuelle, un Comité de Vigilance qui n'aurait dû pouvoir se fonder si la Ligue... Alors ! Déat, lui-même, ne dit-il pas : c'est pour ne pas avoir su en temps voulu faire les réformes nécessaires que les classes privilégiées ont déclenché la Révolution ?

« Ou attendons-nous ? pour faire des « Cahiers » de revendications, prendre l'initiative, qui sera suivie et qui frappera l'opinion, le Parlement, le Gouvernement, de vastes *Etats Généraux*.

« J'entends bien : les doctrines des Partis. Est-ce au moins hors du sujet, de l'ordre du jour de Toulon ? Je ne le crois pas.

Est-ce hors de nos moyens ? Qui veut, peut. C'est aux événements et à la manière de les vaincre qu'on juge les hommes.

Je m'excuse de sembler avoir la prétention de vouloir diriger la Ligue — mon excuse : vouloir simplement remplir mon mandat. Que pense l'ami Bayet de ces suggestions ? Je une nouvelle *Déclaration des Droits de l'Homme* adaptée aux temps nouveaux — d'abord, puis les débats — en attendant un *4 août économique* — comme conclusion.

« Je vous demande de lire ma lettre au Comité, cela ne dépassera pas les 5 minutes d'une interpellation que j'aurais demandée.

« En vous remerciant à l'avance.

J. CAILLAUD. x

de la Ligue, qu'il convenait donc de rappeler ce que la Ligue a été et ce qu'elle est. Au surplus, ce texte n'est pas plus long que ceux qui ont été proposés au Congrès les années précédentes.

M. Hadamard propose de discuter non pas projet après projet, mais question par question, en comparant sur chaque point les deux textes proposés.

M. Kahn trouve plus rationnel de prendre pour base l'un des deux textes, quitte à l'amender, s'il y a lieu, en y incorporant des passages pris à l'autre projet.

Le Comité décide par 9 voix contre 3 de prendre, pour base de discussion le projet de MM. Victor Basch et Emile Kahn.

M. Victor Basch reconnaît que le texte de M. Emery constitue un tout cohérent et logique, et présenté avec beaucoup de talent. Mais il ne croit pas qu'il réponde à la question que les Sections avaient posée. Ce projet pourrait être le programme d'un parti politique, mais non le programme de la Ligue des Droits de l'Homme, telle qu'elle a été, telle qu'elle est et telle qu'elle doit rester.

M. Albert Bayet demande au Président de dégager les points sur lesquels doit porter la discussion.

M. Victor Basch : Voici quels sont, à son sens, les points par lesquels le projet de M. Emery diffère de celui qu'ont proposé M. Emile Kahn et lui-même et sur lesquels devra porter la discussion :

1° M. Emery ne dit pas un mot de ce qui constitue l'originalité de la Ligue, de ce qui a été considéré jusqu'ici comme sa tâche essentielle et lui a valu son rayonnement dans le monde : la défense des droits individuels ;

2° M. Emery ne dit rien non plus de la défense des libertés démocratiques. Entend-il soutenir que ces libertés ne valent pas d'être défendues ? Entend-il condamner le système parlementaire, instrument de la démocratie ? Il y a une injustice flagrante à méconnaître, comme il le fait, tout ce que la République a réalisé jusqu'à présent dans le domaine de l'instruction, dans le domaine social, dans la sauvegarde de ces libertés démocratiques dont on fait bon marché lorsqu'on les possède et qu'on regrette amèrement lorsque, comme dans tous les pays de dictature, l'on en est dépourvu ;

3° Le projet de M. Emery est muet également sur la question de la défense nationale. En ce qui concerne la paix, M. Basch est d'accord avec M. Emery sur beaucoup de points, mais il n'est plus d'accord avec lui lorsqu'il réclame l'ouverture de négociations immédiates pour réviser les traités sans préciser sur quels points il convient de procéder à cette révision ;

4° Le projet est enfin profondément différent du projet que présentent M. Basch et M. Kahn, par son atmosphère, par le profond pessimisme qui s'en dégage et qui est négateur de toute action. Nous, nous continuons à croire à la démocratie, nous voulons qu'elle vive et se réalise. M. Emery sonne son glas et prépare son linceul.

M. Emery tient à préciser immédiatement qu'il n'a pas compris la rédaction de son texte comme l'a fait M. Basch pour le sien. Il a intitulé son rapport : « L'adaptation de la Ligue à ses tâches actuelles et sociales. » S'il n'a pas parlé de la défense des droits individuels, c'est parce qu'il n'a rien à dire, rien à proposer sur ce point. Il a voulu examiner quelles étaient les tâches de la Ligue en fonction de la bataille à mener aujourd'hui. Il est inutile de rappeler que la Ligue doit défendre les victimes, personne ne le conteste. Pour la commodité de la discussion, M. Emery propose de préciser quels sont les points sur lesquels tous les membres du Comité peuvent n'être pas d'accord et de les discuter l'un après l'autre.

M. Grumbach adopterait volontiers cette méthode en prenant comme base de discussion le projet de MM. Basch et Kahn. Le texte de M. Emery est extrêmement clair. Il comporte la liquidation de ce qu'a été la Ligue, de ce qu'elle doit être. Si on laisse de

côté son atmosphère, son esprit général sur lequel il est difficile de discuter, il reste quatre points controversés : les périls que court la démocratie, la doctrine qui, selon M. Emery, doit être celle de la Ligue, la réforme à réaliser au sein de la Ligue, et enfin la transformation de la Ligue en une sorte de super-parti politique.

M. Emery s'est défendu de vouloir transformer la Ligue en parti, mais il demande que les parlementaires qui en font partie soient responsables devant la Ligue. Cette disposition, si elle était votée, suffirait pour faire de la Ligue un instrument politique.

Sur la question de la paix, M. Emery croit devoir insister particulièrement sur « les responsabilités françaises et parlementaires ». M. Grumbach estime que c'est là rester à la surface du problème. Les causes profondes du désordre qui règne sont beaucoup plus complexes. A côté des responsabilités françaises, il y en a d'autres infiniment plus lourdes, dont M. Emery ne dit pas un mot.

Il insiste, en le dénonçant, sur le lien qui existe entre la Société des Nations et le Traité de Versailles. Sans doute, la Société des Nations est née dans le berceau sanglant de la guerre et il est difficile de l'oublier, mais elle agit très souvent dans un esprit fort différent de celui des rédacteurs du traité de Versailles et elle constitue aujourd'hui la plus forte garantie de paix.

M. Emery demande la révision des traités, mais il ne précise pas sur quels points. M. Grumbach pense qu'il est extrêmement dangereux de proposer des formules sous lesquelles chacun peut mettre ce qu'il veut.

* * *

M. Bayet indique que, si le texte de M. Emery est muet sur des questions capitales, par contre celui de MM. Basch et Kahn ne parle pas assez nettement des puissances d'argent.

M. Basch et M. Kahn répondent que leur résolution vise bien la lutte contre les puissances d'argent et qu'ils n'y ont pas insisté, tout ayant été dit sur ce point au Congrès d'Amiens et de Nantes. Mais, pour plus de clarté, ils sont tout prêts à préciser leur pensée et à ajouter à leur projet un paragraphe en ce sens.

M. Barthélemy remarque que si la Ligue, à son origine, a été fondée pour la défense des droits des individus, elle s'est surtout attachée à l'occasion d'une affaire particulière, l'affaire Dreyfus, à la lutte contre le nationalisme et le militarisme. M. Barthélemy n'entend nullement que soit subordonnée la défense des droits de tel ou tel individu à des considérations de politique étroites, mais à la défense d'ordre général des libertés démocratiques, lesquelles, aujourd'hui plus que jamais, ne peuvent subsister et prendre un sens que par la lutte contre le cléricalisme, le militarisme, les nationalismes et le capitalisme.

M. Emile Kahn répond à M. Emery :

1° Sur la conception même du projet de résolution, que la question proposée par les Sections pour être portée à l'ordre du jour du Congrès est celle de l'orientation de la Ligue, et non pas, comme M. Emery l'a compris, l'adaptation de la Ligue à ses tâches actuelles. Toute l'activité de la Ligue devait donc être envisagée, comme l'a fait M. Victor Basch dans son rapport.

2° Sur les interventions juridiques, que M. Emery ne leur a pas toujours donné l'importance qu'il leur reconnaît aujourd'hui. Il les a traitées avec beaucoup de mépris dans ses articles de la *Flèche*. Quand il a fait, le 14 mars, l'exposé de son rapport, il a déclaré que les interventions de la Ligue sont de moins en moins efficaces, et qu'il faudrait les limiter à quelques cas scandaleux et éclatants. Dans son rapport écrit, enfin, il soutient la même opinion (*Cahiers* 1935, page 239) : « La Ligue sacrifiera-t-elle ainsi son rôle original d'avocat des petites gens ? En aucune façon, il est vain pourtant de nier que son rôle perde de son importance. » Et plus loin : « Subordonnant donc son

rôle de contentieux, au reste chaque jour moins fructueux, à la poursuite de fins générales... »

M. Emery subordonne donc nettement l'action juridique de la Ligue à des positions politiques.

Il n'est pas exact, au surplus, que les interventions de la Ligue soient moins utiles, ni qu'elles consistent en recommandations ou en demandes de faveurs. Il semble que certains ligueurs ne lisent pas très attentivement la partie des *Cahiers* où sont relatées quelques-unes des interventions de la Ligue. C'est ainsi qu'on en vient à prétendre, contre toute vérité, que la Ligue demande des faveurs et se répand en courbettes devant les puissants. M. Kahn met au défi M. Emery de citer un seul cas où la Ligue ait demandé autre chose que la justice, un seul cas où elle ait fait abandon de sa dignité. Il lui demande de se prononcer nettement sur ce point capital des interventions : s'il pense qu'elles doivent être sacrifiées ou subordonnées, qu'il le dise.

— Jusqu'ici, rappelle M. Henri Guernut, la Ligue était une association juridique au sens le plus large du terme. Elle se penchait sur les injustices dont des individus étaient victimes. Elle dénonçait les abus, elle proposait des réformes.

On nous offre aujourd'hui une autre Ligue qui est conçue sur le plan des partis politiques et qui retient surtout ce que les partis ont de moins bon. L'élection des membres du Comité Central par le Congrès, ce serait le triomphe de la démagogie.

M. Emery voudrait que la Ligue eût ses parlementaires et qu'elle les contrôlât. La Ligue n'a pas, elle ne peut pas avoir de députés qui lui soient soumis. Elle ne les élit pas. Elle n'a donc pas qualité pour les contrôler. Les seuls élus de la Ligue sont les membres du Comité Central, quand ils siègent au Comité Central ou lorsqu'ils parlent en son nom. C'est sur le Comité Central seul que les ligueurs peuvent légitimement exercer leur contrôle.

M. Emery pense qu'il est vain de discuter pour savoir si les uns ou les autres sont dans la véritable tradition de la Ligue. Chacun peut apporter des textes, des faits, et les interpréter. Pour sa part, il n'a pas conscience du pessimisme que M. Basch a dénoncé. L'opposition entre les deux textes lui paraît porter sur cinq points :

1° L'importance relative des deux fonctions de la Ligue : fonction juridique, fonction politique. Il n'y a pas d'opposition absolue, c'est une simple question de proportion ;

2° Le jugement qui est porté sur le Parlement actuel en tant qu'organe de la démocratie. M. Emery ne cache pas qu'il éprouve la méfiance la plus complète à l'égard du Parlement qui n'a rien fait d'utile depuis vingt ans en politique étrangère et militaire et qui a trahi son mandat de représentant de la nation ;

3° Sur la question de la paix, il n'y a pas opposition sur tous les points, mais M. Emery tient à mettre au premier plan le problème de la révision des traités, alors que M. Basch donne à ce problème une place moins éminente ;

4° L'organisation de la Ligue et le mode d'élection du Comité Central. M. Emery est persuadé qu'il y a un désaccord latent entre les effectifs de la Ligue et ses dirigeants, et que l'accord serait plus complet si le Comité était élu par le Congrès ;

5° L'attitude de la Ligue à l'égard des parlementaires. M. Emery ne propose pas que la Ligue contrôle toute l'activité des parlementaires ligueurs, mais qu'elle fasse porter son contrôle sur tous les points où les Congrès et le Comité Central ont pris nettement position.

M. Victor Basch proteste contre les assertions de M. Emery en ce qui concerne l'action du Parlement : dire que le Parlement n'a rien fait depuis vingt ans, qu'il a trahi la démocratie, c'est non seulement du pessimisme, mais de l'injustice.

En ce qui concerne l'action juridique de la Ligue, inséparable de sa conception de la démocratie, l'opinion de M. Victor Basch et celle de M. Emery diffèrent. M. Basch met donc aux voix la question de savoir si l'action juridique de la Ligue doit garder son rôle de premier plan.

Ont voté pour : MM. Victor Basch, Bayet, Grumbach, Guernut, Hadamard, Hérol, Kahn, Lacoste, Sicard de Plauzoles.

Vote contre : M. Barthélemy (pour les raisons qu'il a exposées plus haut).

* * *

M. Victor Basch demande si la Ligue doit continuer à défendre ces libertés démocratiques, liberté de pensée, de réunion, etc., pour lesquelles elle a toujours lutté, et que M. Emery ne mentionne pas. Pour sa part, il a toujours confiance dans la démocratie et dans son moyen d'expression : le parlementarisme.

M. Hadamard accorde que le fonctionnement actuel du Parlement déçoit depuis longtemps la démocratie, mais le régime n'en est pas responsable. En quoi, d'ailleurs, le régime proposé par M. Emery serait-il meilleur, et parerait-il aux inconvénients constatés ? Nommé par les électeurs, le Parlement vaut ce que vaut le corps électoral. Pour que les rapports entre la démocratie et le Parlement deviennent ce qu'on pourrait souhaiter, c'est donc l'électeur qu'il faudrait améliorer, c'est-à-dire l'opinion publique, et par conséquent c'est à l'empoisonnement de cette opinion par la presse, qu'il faudrait remédier.

M. Emery reconnaît que sur ce point il y a opposition entre M. Basch et lui, mais il tient à préciser sa pensée. La défense des libertés démocratiques lui paraît illusoire tant qu'on n'aura pas créé les conditions de la vraie liberté en abattant les puissances d'argent. Cela n'empêche pas, bien entendu, de défendre ce qui reste de liberté, mais il est indispensable de dénoncer que le Parlement actuel est corrompu par les puissances d'argent.

M. Basch reconnaît qu'il y a entre M. Emery et lui un point d'accord : la féodalité financière, et un point de désaccord : l'importance des libertés démocratiques. Cette importance paraît primordiale à M. Basch, secondaire à M. Emery.

M. Grumbach proteste véhémentement contre les paroles que vient de prononcer M. Emery. Lorsqu'on dit brutalement : le Parlement est vendu, on parle comme Hitler, comme Kérislis, comme le colonel de la Rocque, et on fait, qu'on le veuille ou non, le jeu du fascisme.

M. Victor Basch est du même avis. Si nous disons cela, nous semblons donner raison à Mussolini, à Hitler, qui ont supprimé les Parlements.

M. Emile Kahn demande à M. Emery de dire clairement ce qu'il entend par corruption du Parlement.

M. Emery répond que la politique parlementaire s'effectue sous la pression de la presse qui est, elle-même, asservie aux puissances d'argent. Or, les parlementaires qui sont captifs de ces puissances d'argent et qui le savent, le cachent à leurs électeurs auprès de qui ils se prétendent libres.

M. Lacoste tient à dire qu'il considère comme utile et même indispensable la critique du Parlement faite par M. Emery. Il ne sert à rien de couvrir les faiblesses de nos institutions actuelles ; c'est au contraire en réclamant le perfectionnement dans le sens des excellentes motions d'Amiens et de Nancy qu'on empêchera la propagation des sentiments pro-fascistes. Au surplus, M. Lacoste déclare qu'il se refuse à penser que le Parlement est à lui seul toute la démocratie ; le régime représentatif peut revêtir d'autres formes, les Soviets notamment, et, tout en posant en principe fondamental la primauté de la représentation de la volonté populaire, il y a lieu de tenir compte que les forces vivantes de la démocratie s'organisent

de plus en plus dans des moules originaux dont l'essence démocratique ne peut pas être niée.

En conclusion, *M. Lacoste* déclare que, bien que n'épousant pas toutes les thèses de *M. Emery* sur la politique générale de la Ligue, il ne met pas en doute un seul instant l'inspiration démocratique qui l'a guidé dans la critique de nos institutions représentatives.

M. Victor Basch pense que le malentendu n'existe qu'en apparence. Ce que *M. Emery* attaque, ce n'est pas le système parlementaire, expression de la volonté populaire, c'est le Parlement actuel. Nous sommes, les uns et les autres, partisans du régime représentatif, mais alors que *M. Emery* condamne le Parlement, nous voulons, nous, le réformer dans un sens démocratique.

M. Bayet n'affirme pas que le Parlement est le seul moyen d'expression de la démocratie : il y a aussi le référendum ; mais c'est le seul qui ait des chances de vivre en France. La seule question qui, en pratique, se pose à nous, c'est celle du parlementarisme. Ce que nous voulons, c'est un Parlement libre et propre.

M. Guerry demande au Comité de revenir sur le terrain pratique. Que la résolution présentée au Congrès rappelle d'abord les origines de la Ligue, et puis qu'elle passe à un programme immédiat. Ce que nous voulons, ce sont des réalisations. Pourquoi demandons-nous, par exemple, la suppression du Sénat ? C'est parce que le système des deux Chambres ne permet pas de voter assez rapidement les lois nécessaires. *M. Guerry* est prêt à se rallier au projet *Emery* qui lui semble plus clair, plus simple, plus vigoureux que celui de *M. Basch*, mais il y a dans ce dernier d'excellents éléments qu'il ne faut pas négliger. Il n'y a pas antagonisme entre ces deux documents. Nous ne devons pas partir d'ici sans les avoir mis au point et acceptés.

M. Michon, comme *M. Lacoste*, pense qu'il ne sert à rien de faire le mal quand il existe. Ce qui lui paraît le plus grave, c'est cet esprit de camaraderie qui empêche les parlementaires honnêtes de dénoncer ceux qui ne le sont pas. Ils laissent, par veulerie, de hauts postes entre les mains de gens tarés.

M. Gombault rappelle qu'on a dit que le projet de *M. Emery* était le programme d'un parti politique. Ce n'est même pas le programme d'un parti nouveau. Les deux mots d'ordre de *M. Emery*, anti-capitalisme et pacifisme, sont ceux du Parti néo-socialiste et plus spécialement de *M. Montagnon*. En ce qui concerne le Parlement, *M. Gombault*, comme *M. Kahn*, demande des précisions. Qu'entend *M. Emery* par les défaillances du Parlement ? Qu'entend-il dire quand il l'accuse de trahison ? Il y a eu depuis vingt ans des Chambres fort différentes les unes des autres, par leur composition. Est-ce qu'elles méritent toutes les mêmes reproches ? Rien n'est plus dangereux que ces campagnes vagues où ni les griefs, ni les hommes visés ne sont précisés. On favorise ainsi les campagnes contre les institutions représentatives.

Le Parlement est le seul instrument dont la Démocratie dispose pour résister au fascisme. On ne peut pas oublier sans injustice que c'est la résistance du Sénat qui a rendu impossible l'entreprise du pouvoir personnel de *M. Doumergue*.

M. Emery a porté contre la presse comme contre le Parlement des accusations générales. Est-il permis de dire que toute la presse soit vénale ? Certes une grande partie de la presse parisienne est corrompue, mais il existe en province de grands journaux quotidiens et de petits journaux hebdomadaires d'une honnêteté indiscutable. Il y a à Paris même des revues, des hebdomadaires, qui sont absolument indépendants. Il faut distinguer.

M. Gombault estime que les deux projets qui sont présentés sont si profondément différents d'inspiration qu'il n'est pas possible de les fondre, et pour sa

part il vote le projet de *MM. Basch* et *Emile Kahn*.

M. Kahn répond à *M. Lacoste*. *M. Lacoste* croit voir un désaccord entre le Parlement et la volonté populaire, mais où s'exprime la volonté populaire ? Dans les élections seulement. Or, il y a des élections partielles ; ce qu'elles révèlent, c'est la stabilité des opinions : le corps électoral donne son suffrage aux mêmes partis et aux mêmes hommes. Il n'y a donc pas de désaccord, et si l'on soutient que le Parlement a manqué à son devoir, il faut reconnaître que le corps électoral y donne son assentiment. C'est une fiction d'opposer au Parlement la volonté populaire (thème ordinaire du fascisme) — à moins de prétendre, comme aucun ligueur ne peut le faire, que la volonté populaire s'exprime par la grande presse ou par le mouvement des bandes dans la rue.

M. Kahn reconnaît, avec *M. Michon*, qu'il y a des professionnels et des profiteurs du parlementarisme, qu'on laisse s'emparer des postes importants. La Ligue l'a dénoncé à maintes reprises, et notamment à Amiens. Mais on n'a pas le droit de généraliser, de tirer de quelques cas scandaleux la condamnation d'un Parlement tout entier, et de dire du régime parlementaire lui-même qu'il est corrompu et pourri. Laissons ce genre de polémique au fascisme.

Le parlementarisme en France est la forme pratique de la démocratie. Le référendum dont parle *M. Bayet* ne permet ni délibération ni contrôle, conditions essentielles du régime démocratique. A l'heure actuelle, condamner en bloc et sommairement le régime parlementaire, ce n'est pas servir la démocratie.

M. Henri Guernut remarque que, en doctrine, il n'y a aucune différence entre le système proposé par *M. Emery* et celui que défend *M. Basch*. L'un et l'autre sont partisans du régime représentatif. Mais ils sont en désaccord sur les applications pratiques. L'un reste fidèle à la représentation des individus, l'autre souhaite, semble-t-il, une représentation différente, des intérêts par exemple. Mais quelle que soit la forme du régime représentatif à laquelle on s'arrête, les hommes y seront toujours des hommes, il s'en trouvera toujours qui céderont soit au profit matériel, soit à la camaraderie, et à qui on pourra en conséquence reprocher leur improbité.

M. Emery a vivement attaqué le Parlement. *M. Guernut* lui demandera, non pas ce soir, mais ultérieurement, de préciser ses accusations et de démontrer que l'institution parlementaire elle-même en est responsable. Quant à lui, il affrontera le ridicule de défendre une catégorie sociale qui a ses faiblesses, mais qui, pour le désintéressement et la dignité, ne craint pas la comparaison avec d'autres, qu'on se plait à offrir en exemple.

M. Victor Basch pense que c'est le pessimisme fondamental de *M. Emery* qui le porte à généraliser certaines critiques. En tout cas, nous sommes tous d'accord pour vouloir un Parlement propre et libre.

M. Emery répond qu'il n'a pas attaqué le parlementarisme en tant que système politique, mais le Parlement.

* * *

— Sur la question de la paix, *M. Chailley* se déclare d'accord avec *M. Emery*. Il estime que jusqu'ici la Ligue a manqué d'énergie dans la défense de la paix. Elle a préconisé l'assistance mutuelle. Qu'entend-elle par la sinon l'assistance par les procédés de guerre, donc la politique des alliances ? La Ligue a préconisé également l'arbitrage obligatoire mais il conviendrait de préciser sur quelles bases. Si c'est sur la base des traités, si l'arbitrage obligatoire doit être le maintien des coalitions, des injustices passées, *M. Chailley* ne peut pas y adhérer.

M. Victor Basch répond que si une puissance refuse de s'associer à l'organisation de la paix, il est indis-

pensable d'organiser l'assistance mutuelle de toutes les nations contre l'agresseur. Il n'y a pas d'autre moyen d'éviter la catastrophe.

M. Emery y consent, mais à condition que la notion d'assistance mutuelle soit liée à celle de la révision des traités. L'assistance ne peut avoir pour but de consolider le statu-quo.

M. Victor Basch rappelle que la Ligue a demandé la première que soient réparées les injustices des traités, notamment en ce qui concerne les colonies.

M. Sicard de Plauzoles : En somme, vous voulez rendre aux voleurs ce qu'ils ont volé.

M. Félicien Challaye se prononce pour la motion Emery contre la motion Basch-Kahn. L'arbitrage, s'il précède la révision des traités, n'est qu'un moyen de consolider ces traités injustes. L'assistance mutuelle par les armes aurait pour conséquence la généralisation de la guerre.

M. Challaye reste opposé au principe même de la colonisation ; mais tant que la colonisation existe, l'Allemagne doit être sur le même rang que les autres pays en ce qui concerne les colonies.

M. Challaye se défend d'être un partisan du principe de la non-résistance ; il n'est nullement tolstoïen. Il admet la défense individuelle qui a pour but de sauvegarder des existences ; mais la prétendue défense nationale par les armes est destruction, non pas défense. La guerre ne sauvegarde pas des existences, elle en détruit des millions.

M. Hadamard ne sait pas comment on pourrait réviser les traités sans que la guerre en résultât à bref délai.

M. Emile Kahn n'est pas d'accord avec M. Challaye en ce qui concerne l'assistance mutuelle. M. Challaye assimile l'assistance mutuelle aux alliances militaires. Or, il y a une différence profonde qui a été parfaitement précisée dans toute une série de récents articles de l'*Humanité*, à propos du projet de traité d'assistance mutuelle franco-soviétique. Ces articles dénoncent :

les raisonnements inconsistants de ceux qui, pour jeter le trouble et la confusion, évoquent à propos de l'accord de principe réalisé avant-hier le souvenir atroce des alliances d'avant-guerre.

Entre l'acte politique d'hier et les alliances d'autrefois, il n'y a aucune commune mesure, aucun dénominateur commun.

Les alliances d'avant-guerre étaient limitées (Triple Entente, Triple Alliance). Elles étaient basées sur la perspective de remaniements territoriaux : la France voulait reconquérir l'Alsace-Lorraine, l'Allemagne s'assurer la route vers Bagdad, la Russie s'emparer de Constantinople.

L'assistance mutuelle telle que les Soviétiques la conçoivent est ouverte à tous. A tous, c'est-à-dire à l'Allemagne comme aux autres Etats. Elle est basée sur la réputation des remaniements territoriaux.

Les alliances d'avant-guerre étaient conçues dans le but exclusif de permettre la victoire militaire des alliés.

L'assistance mutuelle, telle que l'entendent les Soviétiques, est faite pour prévenir la guerre.

Les alliances d'avant-guerre impliquaient le surarmement. L'assistance mutuelle supprime un obstacle à la réduction des armements.

Aujourd'hui, l'Allemagne hitlérienne n'accepte que des pactes de non-agression, mais l'assistance mutuelle, c'est davantage : c'est une garantie préventive contre la guerre, l'agresseur éventuel sachant qu'il dressera contre lui tout l'ensemble des contractants. L'assistance mutuelle, c'est Locarno, que nous avons tous salué comme une garantie efficace de paix.

D'autre part, M. Challaye vient de déclarer qu'il admet la résistance à l'agression, à condition que ce ne soit pas par les armes. Quels moyens propose-t-il ?

M. Challaye : Les sanctions économiques.

M. Emile Kahn rappelle que lorsque l'Allemagne a quitté la Conférence du désarmement et la Société des Nations, le Comité Central, dans un ordre du

jour, avait préconisé le recours aux sanctions économiques, et que M. Challaye, non content de voter contre cette proposition, l'a désavouée dans un manifeste. M. Kahn est heureux de constater la nouvelle adhésion de M. Challaye aux sanctions économiques.

En ce qui concerne la révision des traités, M. Kahn verrait avec regret la Ligue se prononcer pour le retour pur et simple des colonies à l'Allemagne, il proposerait plutôt l'attribution à l'Allemagne de mandats coloniaux, système qui sans être tout à fait satisfaisant est cependant préférant au régime colonial.

Enfin, M. Kahn fait observer à M. Emery qu'en 1932, la Ligue a demandé l'adaptation et non la révision globale des traités. Elle a demandé que les remaniements territoriaux ne puissent se faire qu'à l'amiable et par l'accord des puissances intéressées. La Ligue ne saurait approuver, ni l'excitation nationaliste, en quelque pays qu'elle se manifeste, ni la politique des coups de force.

M. Bayet pense lui aussi qu'il est très dangereux de lancer l'idée de la révision des traités sans préciser sur quels points devra porter cette révision. En se prononçant pour une révision générale des traités on risque d'encourager toutes les revendications de tous les peuples qui, à tort ou à raison, ne sont pas satisfaits et d'augmenter ainsi les chances de guerre. Il faut dire très exactement ce qu'on propose. On ne peut pourtant pas soutenir que, s'il plait à l'Allemagne de revendiquer un territoire quelconque, cette réclamation serait examinée. M. Bayet signale le danger de ces formules qui n'ont d'autre effet que d'allumer des espérances et d'attiser des haines. Quant au recours aux sanctions économiques, M. Bayet ne peut l'admettre. La guerre économique, dont les premières victimes sont les faibles, les enfants, lui paraît plus atroce que la guerre militaire. Pour sa part, il a toujours demandé la création d'une police internationale mise au service de la Société des Nations. Il regrette que cette idée ait été abandonnée par la Ligue. Si cette police existait, et si elle existait seule en face d'Etats désarmés, il n'y aurait sans doute plus de guerre.

M. Emery ne veut pas reprendre le problème de la paix dans son ensemble. Il reconnaît que c'est s'engager dans des difficultés inextricables que d'ouvrir des possibilités illimitées de révision, mais la Ligue a toujours fait une politique de principe. Elle n'entre pas dans les détails qui, en l'espèce, sont du ressort des Chancelleries. Le rôle de la Ligue doit être seulement de fixer une procédure de révision et des critères simples. Il ne peut y avoir de paix sans révision, il faut qu'il y ait dans tous les territoires contestés des plébiscites. Jusqu'ici il n'est pas un traité qui n'ait été révisé. Mais tous les traités ont été révisés par la guerre. Nous voulons, nous, une révision pacifique.

M. Emile Kahn précise que le désaccord entre M. Emery et la plupart des membres du Comité Central est dans une question de priorité. Pour M. Emery, la révision des traités est la condition première : la plupart de nos collègues estiment, au contraire, que les problèmes de la paix (arbitrage, sanctions, désarmement, adaptation des traités) se posent tous ensemble et se conditionnent mutuellement. Il est extrêmement dangereux pour la paix de demander la révision toute seule, ou la révision d'abord.

La question de l'orientation de la Ligue étant trop importante pour que les Sections soient saisies d'un projet de résolution adopté par les seuls membres présents à la séance, il est décidé, sur la proposition de M. Victor Basch que les deux projets de résolution seront envoyés à tous les membres du Comité, qui se prononceront par correspondance.

Ont voté pour la motion de MM. Victor Basch et Emile Kahn : MM. Victor Basch, Henri Guernut, A.-F. Hérold, Roger Picard, Sicard de Plauzoles, Emile Kahn, Mlle Collette, MM. Baylet, Bidegaray, Bouilly, Georges Bourdon, Bozzi, Georges Buisson, Chênevier, Frot, Gombault, Gounin, Grumbach, Hadamard, Her-

sant, Kayser, Lacoste, Maurice Milhaud, Moutet, Prudhommeaux, Ramadier, Ruyssen.

Ont voté pour la motion de M. Emery : MM. Langévin, Barthélemy, Bergery, Challaye, Demons, Emery, Guerry, Michon, Perdon, Pioch, Philip.
S'est abstenu M. Caillaud (1).

(1) *M. Joint* écrit : « Je vote pour un projet amalgamé. Je m'excuse de la nature de mon vote, mais je ne puis pas voter pour l'un des projets à l'exclusion de l'autre. »

M. Barthélemy, en envoyant son vote écrit : « Je déplore ce système du tout ou rien consistant à accepter ou à ne pas accepter globalement de très longs textes qui nous ont été présentés en dernière heure. Pour faciliter le travail du Congrès de Toulon on aurait encore pu, en un loyal effort de synthèse, réduire dans toute la mesure du possible les oppositions des deux projets de résolution. »

M. Guerry demande la publication de la lettre suivante :

« Je suis désolé de ne pouvoir être du côté de la majorité présumée, puisqu'on a voulu dégager une majorité et cette intention n'est pas mon fait, mais la différence entre les résolutions présentées réside surtout dans le volume et la vigueur d'expression... »

« Vous avez lu vous-même lentement, posément, en toute impartialité les deux projets de résolution en présence. Moins de 3 minutes après chacun avait fait son choix ; car je ne laisserais pas insinuer devant moi que nos collègues ne sont pas des hommes intelligents et de bonne foi. Nous avons un grave défaut, c'est de courir après une perfection d'expression insaisissable. Vous le savez bien, vous, Kahn, qui donnez à la Ligue une somme de labeur considérable : le fait n'est pas niable s'il peut, comme tout effort humain, être diversement apprécié. »

« Je ne veux pas polémiquer. Je tiens à exprimer mon avis sur un point de méthode que je trouve plus défectueux chaque fois que je l'examine à nouveau. »

« Après plus de trois heures de délibérations, nous n'aurions pas dû nous séparer sans rapprocher, souder ce qu'il y a de meilleur dans les deux propositions qui, je le répète, se renforçaient, se complétaient l'une l'autre, et les voter unanimement. L'esprit général du Comité y était préparé. Vous avez préféré procéder par referendum qui ne satisfère personne. »

« Vous m'obligez ainsi à confirmer mon vote de séance à mains levées pour le projet Emery malgré certaines réserves faites oralement et que je ne veux pas répéter. Mais j'aurais aimé à voir accoler, fondre maints passages de la motion Basch-Kahn, précieuses à mon sens, car, il faut le dire bien haut, ils présentent des différences, mais pas d'antagonismes. Il est bon d'avoir de la finesse. Pas trop n'en faut pourtant. C'est comme le sucre dans les gâteaux. »

« Je demande donc que pour une fois (je n'en compte pas trop souvent les colonnes des *Cahiers*) mes explications sur un sujet très sérieux, qui ne peuvent blesser personne, soient insérées dans un prochain numéro. »

TOUT LIGUEUR DOIT AVOIR LU LE

LIVRE D'OR des Droits de l'Homme

Hommage à Ferdinand Buisson

par VICTOR BASCH, SÉVERINE, LÉON BRUNSCHVIG, ÉMILE GLAY, A. AULARD, Ch. SEIGNOBOS, GEORGES BOURDON, C. BOUGLÉ, D. FAUCHER, HENRI GUERNUT, M. LEROY, A.-F. HEROLD, F. CHALLAYE, E. KAHN, H. GAMARD, SICARD DE PLAULOZES, ROGER PICARD.

Un vol. in-4° de 80 pages avec un portrait

par FOUGERAT
Prix : 6 francs

En vente dans les bureaux de la Ligue des Droits de l'Homme, 27, rue Jean-Dolent, Paris (14°). Chèques postaux : C/C. 218-25, Paris.)

A NOS SECTIONS

SERVICE JURIDIQUE

I. Nos interventions

Des démarches ont été faites dans les affaires suivantes (Nous indiquons, tout d'abord, le nom de la Fédération et de la Section, puis la cote du dossier, enfin le ministère auprès duquel nous sommes intervenus.) :

1. Affaires soumises par les Fédérations

Ardèche, Montet Juliette, procureur général de Nîmes.
Drôme, Goldenberg Jacques, Intérieur.
Isère, Henschel Georg, Intérieur.
Jura, Blanc Honoré-Auguste, Guerre.
Meuse, Augis, Finances, Guerre.
Moselle, Baroth Marcel, Guerre.
Seine-et-Oise, Pantrat, Justice.
Vendée, Boulineau, préfet de la Vendée.

2. Affaires soumises aux Sections

Alsés, Uzès, Martin Jacques, Guerre.
Alger, Astité, Ahmed, Intérieur.
Bitche, Dereczynski Salomon, Guerre.
Carcassonne, Castelnaudary, Rivière, Education nationale.
Fère-Champenoise, Badiet, préfet de la Marne.
Fourmies, Stepniowski Eugène, Travail.
Issoire, Issoire, 36 R. A., travaux domestiques exécutés par les ordonnances, Guerre.
Jougne, Vallorbe, indemnités charges de famille, agents des douanes, Finances.
Karikal, Carnot, Colonies.
Ligue arménienne, Melkonian Moyses, Intérieur.
Ligue tchécoslovaque, Schwalbach Johann, Intérieur.
Limoux, Toustou, Finances.
Lorient, Sourds et muets, éducation et entrée dans les administrations, Education nationale.
Marseille, Marseille, courses de taureaux, Intérieur ; préfet des Bouches-du-Rhône ; Saramoko Bakary, Guerre.
Meknès, Ligue allemande, Ohmé et Koberstein, Guerre.
Paris IV^e, Silbermintz, Intérieur.
Paris V^e, Liberté de réunion, Messali, Garde des Sceaux.
Paris XII^e, Lehoussine Ben Mohamed, Intérieur.
Paris XIII^e, Blanquet Joseph, Guerre.
Paris XV^e, Damiens Gabriel, préfet de police.
Quimperlé, Caroff, née Le Goff, Pensions ; Jaffry Arthur, Education nationale ; Mader, Education nationale.
Saint-Nazaire, Bisio Giuseppe, Intérieur.
Saint-Varent, Roy Joseph, Pensions.
Salon-de-Provence, Arlaud Louis, Justice.
Sarrebouurg, Instruction publique, suppression de classes enfantines à Strasbourg, président du Conseil, service d'Alsace-Lorraine.
Sidi-Bel-Abbès, Debiesse, Education nationale.
Strasbourg, Alsace-Lorraine, séquestre, Affaires étrangères.
Toulon, Dei Gino Giuseppe, Travail.
Villedieu, Moliné, Commerce.
Vincennes, Grunberg, dit Grunberg Léon, Intérieur.

II. Réclamations

Les Sections ci-dessous sont priées de nous retourner rapidement avec leurs rapports les dossiers dont les cotes suivent :

1^o Fédération

Gard, X, protégé de Lambert et Terrier.

2^o Sections

Alger, Algérie, élections aux délégations financières ; Indépendants près de Bône ; Ben Ali Boukort.
Bordeaux, Lacrôix André.
Brest, Castel André.
Condom, Dèffes Elisabeth.
Douai, Hecteuille Gustave.

Haiphong, Vu Vinh Triet.
 Le Raincy, Villemomble Allier A.
 Lille, Dock
 Marseille, Ducret.
 Paris XIV^e, Zeender Gabriel.
 Rouen, Rouen, provocations fascistes.
 Saint-Gobain, Govin Arthur.
 Villejuif, Chanteclair Henry.

(25 mars 1935.)

I. Nos interventions

Des démarches ont été faites dans les affaires suivantes (Nous indiquons, tout d'abord, le nom de la Fédération et de la Section, puis la cote du dossier, enfin le ministère auprès duquel nous sommes intervenus) :

1. Affaires soumises par les Fédérations

Ariège, Ax-les-Thermes, Not et Soulet, Finances.
 Aude, Cerny, Education nationale.
 Basses-Pyrénées, Pau, Boucau, Chaze, Finances.
 Rhône (établissements dits d'éducation surveillée (enquête sur), Justice.

2. Affaires soumises par les Sections

Berck-sur-Mer, Berck-sur-Mer, association des malades en désaccord avec le directeur d'établissement sanitaire, Santé publique ; Raffiani Louis, Guerre.
 Cannes, Taba Dario, Intérieur.
 Dakar, Dakar, rétablissement ancienne école professionnelle Pinet-Laprade, Colonies.
 Etaples, Billoire veuve, Finances.
 La Châtre, Jouhanneau Henri, P.T.T.
 Lézignan-la-Cèbe, Rouanet, Travail.
 Lille, Habitations « bon marché », bénéficiaires de la loi « Loucheur », Santé publique.
 Loudun, Aulnay, création d'une école, Education nationale.
 Lyon, Crossmann Adolphe, Intérieur.
 Marseille, Marseille, course de taureaux, Intérieur.
 Médéa, Giovannetti, préfet d'Alger.
 Migennes, Mercier Henri, Travaux publics.
 Noisy-le-Sec, Noisy-le-Sec, maison de retraite des vieillards, traitement des malades, Santé publique.
 Paris XI^e, Blanche (Mme), Garde des Sceaux.
 Saint-Nazaire, Mezhec Antonio, préfet de la Loire-Inférieure.
 Saigon, Marseille, De Rocher, Colonies.

II. Réclamations

Les Fédérations et Sections ci-dessous sont priées de nous retourner rapidement avec leurs rapports les dossiers dont les cotes suivent :

Hautes-Alpes, Freissinières et Société Hydro-Electrique, litige entre la Compagnie.
 Brest, Bôtre (veuve).
 Casablanca, Ben Slama.
 Chayenne, Bigal Jean ; Le Dagueneil Emile.
 Chalons-sur-Saône, Olivier Joseph.
 La Teste, Michard O.
 Libreville, Makaya Moussouami.
 Ligue hongroise, de Dornjan Louis.
 Noisy-le-Sec, Cerbier Anatole.
 Oran, Annamites inculpés de vol à bord du navire « Président Dal Piaz ».
 Paris XI^e, Hubermann Isaac.
 Paris XVI^e, Mantz Suzanne.
 Saint-Denis (Seine), Cordier J. E. ; Pinson L.

(6 avril 1935.)

I. — Nos interventions

Des démarches ont été faites dans les affaires suivantes.

(Nous indiquons, tout d'abord, le nom de la Fédération et de la Section, puis la cote du dossier, enfin le ministère auprès duquel nous sommes intervenus) :

1^o Affaires soumises par les Fédérations

Aude, Strasbourg, Ancenis, Sarrois réfugiés, hébergement des, Intérieur.
 Basses-Pyrénées, Lartigue Elie, Justice.

2^o Affaires soumises par les Sections

Antibes, Ruegg, ambassadeur de Chine.
 Basse-Terre, Virlo, secrétaire du contentieux du Conseil d'Etat.
 Béziers, Vidal Mlle, Justice.
 Brive, Lachaise, Travaux Publics.
 Chavigny, Barbat Antoine, Travail.
 La Fère-Champenoise, Badier Albert, Education Nationale.
 La Seyne-sur-Mer, Viaggi Marie, Intérieur.
 Ligue Suisse, Grigoroff Pierre, Intérieur.
 Marseille, Boell Kurt, Intérieur.
 Mulhouse, Combi Antonio, Intérieur.
 Paris-IV^e, Bernstein Salomon, Intérieur.
 Paris-XIV^e, Blitzler née Zimmermann, Intérieur.
 Quimperlé, Deredec Yves-Marie, Pensions.
 Strasbourg, Hirschmann Sally, Préfet du Bas-Rhin, Intérieur.
 Toulon, d'Ambrosio Garibaldi, Travail.

II. — Réclamations

Les Sections ci-dessous sont priées de nous retourner rapidement, avec leurs rapports, les dossiers dont les cotes suivent :

Ligny-en-Brionnais, Laplace Claude.
 Limoges, Limoges enquête sur fonctionnement du centre de rééducation professionnelle.
 Narbonne, Narbonne poursuites intentées à manifestante contre le service de deux ans.
 Paris-IV^e, Duvivier.
 Paris-XIX^e, Waltz Louis.

(24 avril 1935.)

TRESORERIE

Abonnements aux Cahiers

Les Sections suivantes ont été débitées pour abonnements et réabonnements aux Cahiers.

Aisne. — Chauny : Prillieux (trésorier), 18 fr. ;
 Hautes-Alpes. — Serres : Cochet (président) 18 fr. ;
 Bouches-du-Rhône. — Marseille : Panthe, Roque, 40 fr. ;
 Charente. — Jarnac : Grand, 20 fr.
 Doubs. — Pontarlier : Herdlika, Cupillard, Mme Thomas, Vauthier (président), 78 fr. ;
 Eure. — Evreux : Peyret (président), 18 fr. ;
 Gironde. — Gaumac : Lemoine, 20 fr. ;
 Indre. — Châteauroux : Beaumont, 18 fr.
 Indre-et-Loire. — Château La Vallière : Beulet (trésorier), 18 fr. ;
 Isère. — Grenoble : Rogou (secrétaire), Gauthier, 33 fr. ;
 Landes. — Lesgor : Tanis (président), 18 fr.
 Manche. — Avranches : Maurice, 18 fr. ;

Frais d'envoi et fournitures

Les Sections suivantes ont été débitées pour frais d'envoi (tracts, imprimés, fournitures) :

Ain (Fédération), 50 fr. ; Châtillon-sur-Chalaronne (Ain), 3 fr. 25 ; Confrançon (Ain), 3 fr. 05 ; Lagnieu (Ain), 10 fr. ; Mézerat (Ain), 3 fr. 05 ; Pont-de-Vaux (Ain), 44 fr. 25 ; 3 fr. 05 ; Pont-de-Veyle (Ain), 3 fr. 05 ; St-Etienne-du-Bois (Ain), 3 fr. 05 ; Thoissey (Ain), 3 fr. 05 ; Trévoux (Ain), 3 fr. 25 ; Villars-les-Dombes (Ain), 3 fr. 05 ; Vonnas (Ain), 3 fr. 05 ; Anizy-le-Château (Aisne), 5 fr. ; Château-Thierry (Aisne), 5 fr. ; Neuilly-Saint-Front (Aisne), 3 fr. 85 ; (Wg-

ligny (Aisne), 10 fr. ; Blida (Alger), 130 fr. 70 ; Dom-
 pierre-sur-Besbre (Allier), 6 fr. 85 ; Barcelonnette (Basses-
 Alpes), 63 fr. ; Gréoux-les-Bains (Basses-Alpes), 10 fr. ;
 Briançon (Hautes-Alpes), 10 fr. ; 7 fr. 25 ; Serres (Hautes-
 Alpes), 13 fr. 60 ; Alpes-Maritimes (Fédération), 227 fr. 45 ;
 6 fr. 85 ; Breil (Alpes-Maritimes), 22 fr. 50 ; Grasse (Alpes-
 Maritimes), 10 fr. ; Ardèche (Fédération), 110 fr. 70 ; Les
 Vans (Ardèche), 5 fr. ; Amagne-Lucquy (Ardennes), 2
 francs 85 ; Alligny (Ardennes), 5 fr. 05 ; Ax-les-Thermes
 (Ariège), 5 fr. ; Troyes (Aube), 7 fr. 25 ; Bize (Aude),
 4 fr. 65 ; Carcassonne (Aude), 4 fr. 65 ; Castelnau-dary
 (Aude), 4 fr. 65 ; Conques (Aude), 4 fr. 65 ; Couiza (Aude),
 4 fr. 65 ; Laure (Aude), 4 fr. 65 ; 11 fr. 85 ; Limoux
 (Aude), 51 fr. 45 ; 4 fr. 65 ; Moux (Aude), 4 fr. 65 ;
 Quillan (Aude), 4 fr. 65 ; Decazeville (Aveyron), 5 fr. ;
 Arles (Bouches-du-Rhône), 10 fr. ; La Ciotat (Bouches-du-
 Rhône), 25 fr. St-Rémy (Bouches-du-Rhône), 5 fr. ; Ven-
 tabren (Bouches-du-Rhône), 47 fr. 50 ; Charente-Inférieure
 (Fédération), 114 fr. 65 ; Clérouff (Charente), 0 fr. 45 ;
 Jarnac (Charente), 28 fr. 35 ; Rouillac (Charente) 27 fr. 85 ;
 Chambon (Charente-Inférieure), 10 fr. 45 ; Chevanceaux
 (Charente-Inférieure), 11 fr. 35 ; Clérac (Charente-Infé-
 rieure), 5 fr. ; Courçon (Charente-Inférieure), 10 fr. 65 ;
 Cram-Chaban (Charente-Inférieure), 5 francs ; Marennes
 (Charente-Inférieure), 36 fr. 05 ; Pont-l'Abbé-d'Arnonit
 (Charente-Inférieure), 5 fr. 05 ; Rochefort (Charente-Infé-
 rieure), 25 fr. ; 7 fr. 25 ; La Rochelle (Charente-Inférieure),
 114 fr. 65 ; Rouffiac (Charente-Inf.), 7 fr. 75 ; Royan (Ch.
 Inférieure), 25 fr. ; Villeneuve-la-Comtesse (Charente-Infé-
 rieure), 5 fr. 80 ; Cher (Fédération), 4 fr. 65 ; Château-
 meillant (Cher), 5 fr. ; La Guerche (Cher), 29 fr. 90 ;
 6 fr. 85 ; Préveranges (Cher), 51 fr. 20 ; Batna (Constanti-
 ne), 5 fr. ; Guelma (Constantine), 3 fr. 45 ; Malain (Côte-
 d'Or), 5 fr. ; St-Jean-de-Losne (Côte-d'Or), 5 fr. ; Plancoet
 (Côtes-du-Nord), 10 fr. ; Creuse (Fédération), 4 fr. 45 ; Bon-
 nat (Creuse), 5 fr. ; St-Sulpice-les-Champs (Creuse), 10 fr. ;
 St-Jean-de-Côle (Dordogne), 5 fr. ; Doubs (Fédération), 8
 francs 50 ; Baume-les-Dames (Doubs), 10 fr. ; Besançon
 (Doubs), 250 fr. ; Morteau (Doubs), 4 fr. 65 ; Morteau
 (Doubs), 30 fr. ; Ornans (Doubs), 4 fr. 65 ; Pontarlier
 (Doubs), 4 fr. 65 ; 10 fr. ; 7 fr. 25 ; Buis-les-Baronnies
 (Drôme), 3 fr. 25 ; Crest (Drôme), 4 fr. 65 ; Livron (Drôme),
 79 fr. 70 ; Miribel-aux-Baronnies (Drôme), 3 fr. 05 ; Mir-
 mande (Drôme), 7 fr. 35 ; Mollans (Drôme), 4 fr. 30 ;
 Montélimar (Drôme), 3 fr. 05 ; Renaze (Drôme), 3 fr. 25 ;
 Romans-Bourg-de-Péage (Drôme), 20 fr. ; St-Bonnet-de-Val-
 clérieux (Drôme), 2 fr. 25 ; St-Jalle (Drôme), 5 fr. 65 ;
 Conches (Eure), 7 fr. 25 ; Pacy-sur-Eure (Eure), 71 fr. ;
 Poses (Eure), 5 fr. ; Eure-et-Loir (Fédération), 81 fr. 15 ;
 Bailleau-le-Pin (Eure-et-Loir), 44 fr. ; Gabardon, 5 fr. ;
 Nogent-le-Roi, 5 fr. ; Tourny (Eure-et-Loir), 9 fr. ; Quim-
 perlé (Finistère), 25 fr. ; Villeneuve-les-Avignon (Gard),
 7 fr. 65 ; 12 fr. 15 ; Villefranche-de-Lauragais (Haute-
 Garonne), 5 fr. ; Jau-Dignac-Loirac (Gironde), 7 fr. 25 ;
 Lussac-de-Libourne (Gironde), 7 fr. 05 ; Saint-André-de-
 Cubzac (Gironde), 25 fr. ; Légnan-la-Cèbe (Géronte),
 5 fr. ; Azay-le-Rideau (I.-et-L.), 5 fr. 25 ; Ligneuil
 (I.-et-L.), 3 fr. 05 ; Pleurtuit (I.-et-V.), 15 fr. ; Redon
 (I.-et-V.), 11 fr. 20 ; Rennes (I.-et-V.), 20 fr. ; Tinténiac
 (I.-et-V.), 6 fr. 60 ; Châteauroux (Indre), 25 fr. ; 25 fr. ;
 Ecuillé (Indre), 3 fr. 65 ; Indre-et-Loire (Fédération), 4
 francs 50 ; Château-la-Vallière (I.-et-L.), 7 fr. 25 ; Souzay-
 Souvigné (I.-et-L.), 20 fr. ; Hommes (I.-et-L.), 10 fr. ; 14
 francs 20 ; Les Avenières (Isère), 5 fr. ; Villars-de-Lans
 (Isère), 22 fr. 45 ; 5 fr. ; Lons-le-Saunier (Jura), 7 fr. 50 ;
 Mouchard (Jura), 15 fr. ; St-Claude (Jura), 12 fr. 60 ;
 Cauna (Landes), 25 fr. ; Herm (Landes), 5 fr. ; Lesgor
 (Landes), 5 fr. ; Lit-et-Mixte (Landes), 10 fr. 25 ; Roquefort
 (Landes), 1 fr. 65 ; 5 fr. ; Pouilly-sur-Charlieu (Loire), 15
 francs ; St-Etienne (Loire), 7 fr. 25 ; St-Héand (Loire), 15
 francs ; Prades (Haute-Loire), 10 fr. 50 ; La Montagne
 (Loire-Inférieure), 15 fr. ; Nantes (Loire-Inférieure), 50 fr. ;
 Loiret (Fédération), 313 fr. 35 ; Briare (Loiret), 4 fr. 45 ;
 Les Muids-de-Mareaux (Loiret), 2 fr. 50 ; Orléans (Loiret),
 10 fr. ; Lot-et-Garonne (Fédération), 10 fr. 65 ; Beauville
 (L.-et-G.), 8 fr. 75 ; 10 fr. ; Miramont (L.-et-G.), 67 fr. 90 ;
 Saumur (M.-et-L.), 7 fr. 50 ; Avranches (Manche), 5 fr. ;
 St-Hilaire-du-Harcouet (Manche), 100 fr. ; Ay (Marne), 50
 francs ; Jalons-les-Vignes (Marne), 3 fr. ; Pogny (Marne),
 5 fr. ; St-Dizier (Haute-Marne), 3 fr. 85 ; Evron (Mayenne),
 4 fr. 85 ; Conflans-Jarny (M.-et-M.), 5 fr. ; Longuyon (M.-
 et-M.), 4 fr. 45 ; Longwy (M.-et-M.), 4 fr. 45 ; 135 fr. 65 ;
 Toul (M.-et-M.), 29 fr. 50 ; Vezalisse (M.-et-M.), 6 fr. 05 ;
 St-Mihiel (Meuse), 22 fr. 65 ; Le Palais (Morbihan), 62
 francs 50 ; Pontivy (Morbihan), 12 fr. 50 ; Quiberon (Mor-
 bihan), 11 fr. 50 ; Neuvy-sur-Loire (Nièvre), 5 fr. ; Nord
 (Fédération), 25 fr. ; Armentières (Nord), 10 fr. ; Caudry
 (Nord), 75 fr. ; Hazebrouck (Nord), 25 fr. ; Malo-les-Bains
 (Nord), 10 fr. ; Maubeuge (Nord), 4 fr. 65 ; Rieux-en-Cam-
 brésis (Nord), 5 fr. ; Valenciennes (Nord), 50 fr. ; Watre-
 los (Nord), 7 fr. 25 ; Wignehies (Nord), 15 fr.

Envois d'argent

Anizy-le-Château (Aisne), 5 fr. ; Chauny (Aisne), 20 fr. ;
 Champoléon (Hautes-Alpes), 30 fr. 65 ; Alpes-Maritimes
 (Fédération), 9 fr. ; Les Vans (Ardèche), 5 fr. ; Ax-les-
 Thermes (Ariège), 5 fr. ; Conques (Aude), 75 fr. ; Laure
 (Aude), 204 fr. ; La Ciotat (Bouches-du-Rhône), 54 fr. ;
 Marseille (Bouches-du-Rhône), 40 fr. ; St-Rémy (Bouches-
 du-Rhône), 5 fr. ; Dives-Cabourg (Calvados), 36 fr. 65 ;
 Cram-Chaban (C.-I.), 5 fr. ; Jarnac (Charente), 25 fr. ; Malain
 (Côte-d'Or), 5 fr. ; Châteauroux (Indre), 18 fr. ; Château-la-
 Vallière (Indre-et-Loire), 27 fr. 25 ; Eclose (Isère),
 60 fr. ; Grenoble (Isère), 40 fr. ; Villars-de-Lans (Isère), 5
 francs ; Herm (Landes), 5 fr. ; Lesgor (Landes), 18 fr. ;
 Avranches (Manche), 20 fr. ; 5 fr. ; Pogny (Marne), 5 fr. ;
 Neuvy-sur-Loire (Nièvre), 5 fr. ; Beuvry (Pas-de-Calais), 25
 francs ; Fauquembergues (Pas-de-Calais), 5 fr. 50 ; Villé-
 Morgon (Rhône), 90 fr. ; Monnetier-Mornex (Haute-Savoie),
 15 fr. ; Paris II, 20 fr. ; Charenton (Seine), 18 fr. ;
 Montreuil (Seine), 20 fr. 50 ; Neuilly-sur-Seine (Seine), 20
 francs ; Pantin (Seine), 20 fr. ; Seine-et-Marne (Fédéra-
 tion), 61 fr. 50 ; Dammartin (S.-et-M.), 10 fr. ; La Ferté-
 Gaucher (S.-et-M.), 5 fr. ; La Ferté-sous-Jouarre (S.-et-M.),
 54 fr. 65 ; Doullens (Somme), 5 fr. ; Chaulnes (Somme),
 54 fr. 65 ; Doullens (Somme), 64 fr. 45 ; Cologny (Var), 5
 francs ; Seillons-Source-d'Argens (Var), 2 fr. 50 ; Croix-de-
 Vie (Vendée), 10 fr. ; St-Germain-les-Belles (Haute-Vienne),
 6 fr. ; Charmes (Vosges), 5 fr. ; Bizerte (Tunisie), 10 fr. ; 30
 francs.

DEMANDEZ LE TRACT

LA FAILLITE DU FASCISME

gratuit dans nos bureaux

Le gérant : Henri BEAUVOIS.

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Comptoir National d'Escompte de Paris

L'assemblée générale, tenue le 16 avril, sous la prési-
 dence de M. Paul Boyer, a approuvé à l'unanimité le rap-
 port du Conseil d'Administration et les comptes de l'exer-
 cice 1934 et a décidé la répartition d'un dividende de 50 fr.
 par action et de 8 fr. 123 par part de fondateur.

MM. A. de Lavergne, M. Robert et A. Bourgeois ont été
 nommés Commissaires aux comptes.

Banque de Paris et des Pays-Bas

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Ban-
 que de Paris et des Pays-Bas s'est tenue le 9 avril 1935,
 sous la présidence de M. Emile Moreau, président du Con-
 seil d'administration.

Étaient scrutateurs en qualité de plus forts actionnaires :
 M. André Gouin, représentant la maison Gouin frères, et
 M. Jacques May.

201.252 actions étaient représentées.

L'assemblée générale a voté les résolutions à l'unanimité.
 Elle a confirmé la nomination faite à titre provisoire par le
 Conseil de M. Ernest Mercier comme administrateur ; elle a
 réélu MM. A. Bénac, R. Lehideux et le comte F. Pillet-
 Will, administrateurs, et M. A. Baudet, censeur.

MM. Charles Bungenier, Pierre Beugin et Henry Laporte
 ont été nommés commissaires des comptes pour l'exer-
 cice 1935.

GRATUIT

**Voulez-vous recevoir gratuitement les
 CAHIERS ? Adressez-nous cinq nouveaux
 abonnements.**



Imprimerie Centrale de la Bourse
 117, rue Beaumais, Paris